

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(16<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mardi 14 octobre 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4707).
2. **Loi de finances pour 1987.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4707).  
Question préalable de M. Lajoinie : MM. Roland Leroy, Georges Tranchant. - Rejet par scrutin.  
MM. Christian Goux,  
Gilbert Gantier,  
Guy Ducoloné,  
Philippe Auberger,  
Christian Pierret,  
Jean Royer,

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

MM. Jean Giard,  
Maurice Ligot,  
Emile Zuccarelli,  
Charles Miossec,  
Francis Geng,  
Henri Fiszbin,  
Jean-Marie Demange.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 4725).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 29 octobre 1986 a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir : suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1987.

Mercredi 15 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1987, étant entendu que les orateurs désignés par leur groupe interviendront après les questions au Gouvernement ;

Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1987.

Judi 16 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, vendredi 17 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, et, éventuellement samedi 18 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1987.

Mardi 21 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 :

Mer ;

Economie, finances et privatisation : commerce et artisanat.

Mercredi 22 octobre, à neuf heures trente :

Anciens combattants ; Premier ministre : services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social, Plan et fonction publique, Journaux officiels.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt heures trente :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet sur la délimitation des circonscriptions électorales ;

Suite de l'ordre du jour du matin.

Judi 23 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Culture et communication : culture ;

Coopération.

Vendredi 24 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Affaires étrangères ;

Premier ministre : droits de l'homme ; francophonie.

Lundi 27 octobre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

Justice.

Mardi 28 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente et mercredi 29 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Equipement, logement, aménagement du territoire et transports ;

Navigation aérienne.

La discussion du budget des départements et territoires d'outre-mer, initialement prévue le lundi 27 octobre, aura lieu le samedi 8 novembre, à neuf heures trente et à quinze heures.

2

### LOI DE FINANCES POUR 1987

#### Suite de la discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

M. André Lajoinie oppose la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Roland Leroy.

**M. Roland Leroy.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, comme vous tous, j'ai écouté cet après-midi le discours de M. le ministre d'Etat. Je pensais qu'il avait dû lire Confucius et que, comme lui, il croyait à la vertu des chiffres simples et à la perversité secrète des nombres complexes. En effet, il nous a successivement parlé de deux actions, de six questions qui lui inspiraient, au passage, trois remarques et quatre priorités, pour déboucher sur six directions qui se concrétisaient, disait-il, en trois objectifs aboutissant curieusement aux trois piliers de la pagode... (*Sourires.*)

**M. Philippe Auberger.** De la sagesse, monsieur Leroy ! (*Sourires.*)

**M. Roland Leroy.** Oui, c'est la sagesse des chiffres simples.

Pour moi, je m'en tiendrai à cinq points : les cinq raisons qui fondent la question préalable que nous avons décidé d'opposer à votre projet, monsieur le ministre d'Etat.

Premier point : la cohérence de votre projet.

Hier, M. le Premier ministre a déclaré que la cohérence des mesures prises par le Gouvernement se retrouvait dans le projet de budget pour 1987.

Je suis sur ce point tout à fait d'accord avec le Premier ministre. Le budget exprime en effet une cohérence, mais une cohérence catastrophique, celle de votre politique.

Prenons quelques exemples.

L'emploi : cet été, M. Séguin estimait incompressible le nombre de 2,5 millions de chômeurs. Je sais que, depuis lors, il a tenté de corriger son propos, mais hier, au cours de la même prestation que j'évoquais à l'instant, M. Chirac a dit : « Il est difficile de mettre un terme au processus de dégradation de l'emploi. » Où sont les promesses d'avant le 16 mars ?

Le commerce extérieur : voulant sans doute varier le vocabulaire et pour ne pas parler toujours de dégradation, M. le Premier ministre a parlé à ce sujet de « processus de décadence » : « Nous perdons chaque année des parts de marché extérieur et intérieur. C'est un processus de décadence. »

L'inflation : quand il en parle, le Premier ministre dit que c'est la question « la plus préoccupante ».

Au sujet de la croissance, le Premier ministre a parlé d'une « tendance au redressement ». Or, il n'est pas difficile de le vérifier, par conséquent, de tempérer sinon de corriger son propos. Il suffit de lire le journal *Les Echos* de ce matin, qui note qu'il s'agit de variations pas toujours très significatives et il ajoute : « La France passe d'un rythme de 2,5 à 2,8 p. 100. Rien de bien significatif, d'autant plus que nos cinq partenaires européens évolueront de 2,4 à 2,6 p. 100. »

Au fond, la cohérence dont parle le Premier ministre est assortie d'aveux qui montrent que cette cohérence est celle de l'échec, de l'installation dans la crise et de son aggravation.

La seconde raison qui fonde notre question préalable est que votre budget est celui de l'approfondissement, de l'accélération, de l'aggravation de la crise dans tous les domaines. Après la dévaluation du franc, la loi de dénationalisation, la libération des prix, le collectif budgétaire, votre budget constitue une mise en cause sans précédent des grands acquis des travailleurs depuis le Front populaire et la Libération.

Alors que le chômage frappe plus d'un Français sur dix, vous n'hésitez pas à proclamer incompressible le chômage de masse. La France détient pourtant un triste record concernant le chômage des jeunes, qui est en moyenne de 16 p. 100 dans les pays de l'O.C.D.E. et qui dépasse 27 p. 100 dans notre pays. En 1985, 145 000 emplois industriels avaient été supprimés. Les perspectives sont tout aussi négatives pour 1986. Depuis 1974, 1,5 million d'emplois industriels ont été perdus. Aujourd'hui, avec 6,5 millions d'emplois dans l'industrie et le bâtiment, c'est, à peu près, le retour au niveau de 1954.

Les réductions de capacité s'intensifient dans la sidérurgie, la chimie de base, l'aluminium. Dans l'automobile, Renault réduit le nombre des emplois de 21 000 en deux ans - les effets induits sont évidemment énormes. Il y a 7 000 emplois de moins à la Normed, 12 000 supprimés chez les fournisseurs et les sous-traitants ; l'aéronautique, l'espace ne créent plus d'emplois ; l'agro-alimentaire en supprime ; le tertiaire, lui-même, loin de créer des emplois, en supprime dans les services publics ; des difficultés apparaissent dans les banques et les assurances, auxquelles la privatisation risque demain de servir de prétexte pour des licenciements, mais aussi dans l'ingénierie et les services informatiques. Au nom de la rentabilité financière, on sacrifie des emplois. Des placements productifs sont abandonnés au profit des investissements financiers ou gardés en réserve pour participer à la curie des privatisations.

La conséquence ? C'est la colonisation de notre industrie. L'identité, l'indépendance de la France sont mises en cause. En dépit de la baisse de la facture pétrolière, on assiste à une pénétration commerciale étrangère accrue et à la domination de nos industries par des firmes étrangères.

L'exportation de capitaux français - 100 milliards d'investissements directs de 1981 à 1985 - favorise cette pénétration. Les prises de contrôle se multiplient : la machine-outil livrée aux Japonais, le sucre aux Italiens, dans les engrais, une société norvégienne s'implante quand C.D.F.-Chimie ferme des unités de production. Plus de 70 p. 100 du marché des équipements automobiles va dépendre demain de l'étranger. En ce qui concerne les centraux téléphoniques, l'avance française est mise en cause par l'accord C.G.E.-I.T.T. La politique suivie conduit, je le répète, à une véritable colonisation.

Pour les capitaux américains, japonais, allemands, qui cherchent de nouveaux débouchés, la privatisation du secteur public arrive à point nommé. Une aliénation financière aggravée par rapport au dollar rend la France de plus en plus dépendante. Depuis 1982, les Etats-Unis ont construit leur « reprise » à partir des capitaux étrangers. En France, pour compenser le départ de capitaux vers les Etats-Unis, on a supprimé des productions, choisi la déflation salariale, la course à l'exportation, plutôt que la croissance du marché intérieur. Et maintenant que la conjoncture américaine s'inverse, on voudrait persévérer dans les mêmes errements. Mais qui ne voit pas que si l'industrie française s'en sort plus mal que les autres, c'est qu'on y détruit davantage de capacités de production ?

De 1970 à 1985, l'emploi industriel a regressé de 12 p. 100 en France contre 3,3 p. 100 aux Etats-Unis. Par contre, en Autriche, au Japon, en République fédérale d'Allemagne, il a augmenté. Pourquoi la République fédérale d'Allemagne crée-t-elle des emplois, exporte-t-elle et renforce-t-elle ses bases nationales quand la France licencie ? La bourgeoisie capitaliste française a des responsabilités spécifiques.

La surexploitation des salariés, la compression de l'emploi réduisent les débouchés ; la marge d'autofinancement des entreprises a retrouvé le niveau d'il y a dix ou quinze ans, mais il y a dix fois plus de chômeurs. Si économiser sur les coûts salariaux apporte des profits considérables aux entreprises, il n'en ressort rien de positif pour l'emploi, pour la croissance ou pour l'économie nationale. Au contraire, l'impulsion donnée à la croissance est destructrice des capacités de production. Les entreprises n'ont pas une gestion assainie.

Elles sont au contraire fragilisées par leur insertion prioritaire dans les circuits de l'accumulation financière. L'introduction de nouvelles technologies, qui s'est faite contre l'emploi et la formation, a entraîné souvent des malfaçons, des produits de qualité inférieure.

Cette politique des groupes capitalistes entraîne la France dans un processus destructeur. Destruction de ses capacités économiques : de nombreux atouts industriels de la France sont touchés ; les placements financiers, le rachat d'entreprises sont privilégiés au détriment de la modernisation des capacités de production, de formation et de recherche.

Destruction de l'indépendance nationale : la bourgeoisie française, aujourd'hui, a la mentalité de la bourgeoisie d'un pays colonisé. Pourquoi rechercher des débouchés aux Etats-Unis alors que les besoins des régions françaises ne sont pas satisfaits, sans parler des pays en développement ? Est-ce que les Etats-Unis prennent des gants pour exporter en Europe et en France leurs produits alimentaires, favorisés en cela par la politique des quotas ?

Destruction des individus et des conditions de leur sécurité et de leur liberté : au nom du libéralisme, le Gouvernement s'attaque au droit au travail, au droit à la santé, à la protection sociale. Les inégalités sociales se creusent. Six millions de personnes vivent en France aujourd'hui avec moins de 50 francs par jour. La flexibilité permet de peser sur le niveau des salaires. Les incitations fiscales à l'embauche des jeunes diminuent peut-être les chiffres apparents du chômage ; elles ne sont cependant que des palliatifs qui conduisent non pas à un emploi stable, mais à un retour vers le chômage. Simultanément, les réductions d'emplois font augmenter les charges liées au chômage et mettent en cause l'équilibre de l'assurance-chômage. Incapables de vous attaquer aux causes de la crise, vous entreprenez de casser la solidarité entre générations et catégories sociales, solidarité essentielle au système français de sécurité sociale.

Cette politique s'accompagne de la remise en cause des libertés, de la répression, de la soumission des grands moyens d'information pour pousser les travailleurs à la résignation. Ce sont les plus mauvaises traditions parasitaires de la bourgeoisie française, du capitalisme français que le Gouvernement entretient ainsi, les plus mauvaises traditions d'une droite arrogante qui, jamais, sans doute, depuis la Libération, n'a affiché ses ambitions avec autant de cynisme.

Rien dans les hypothèses économiques sur lesquelles s'appuie le budget ne laisse indiquer un redressement de la situation économique et l'amorce d'une sortie de la crise. S'il y a chute des prix des matières premières importées, les prix des produits industriels augmentent sensiblement. Dès lors, les hypothèses pour 1987 d'une progression des exportations et des investissements sont purement aléatoires. Le budget pour 1987 est un budget de régression économique et sociale, orienté contre l'emploi. Sous un habillage de rigueur, c'est un budget de prodigalité au service des privilégiés, structuré à partir de choix de classe très clairs.

Aider le capital à supprimer des emplois ne peut ranimer la croissance, et le Gouvernement, qui s'était engagé à ne pas aggraver le déficit, est conduit à rogner sur les dépenses budgétaires utiles. C'est pourquoi la progression des dépenses nettes, évaluées à 1 054 milliards de francs, sera inférieure à la hausse des prix, la réduction des crédits à hauteur de 40 milliards de francs n'impliquera pas un assainissement mais une détérioration des services publics. Pour la troisième année consécutive, les effectifs de la fonction publique diminuent. Vous l'avez dit tout à l'heure : 26 200 suppressions d'emplois sont envisagées en 1987 dans l'éducation, les P. et T., les affaires sociales. Les dépenses civiles de fonctionnement reconduisent la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires déjà constatée en 1985 et en 1986. Les dépenses d'intervention diminuent, les budgets importants ne pourront répondre aux besoins sociaux existant, comme en matière de santé, d'éducation, de logement. Les aides sectorielles à l'industrie baissent globalement de 24 p. 100. Les dotations en capital des entreprises publiques diminuent de 60 p. 100. Par contre, les aides à l'exportation augmentent de plus de 10 p. 100.

Avec la limitation des dépenses budgétaires, il n'y a pas pour autant baisse du poids de l'Etat dans l'économie, l'Etat qui continue à assurer le financement social du chômage et à faciliter non des créations, mais des suppressions d'emploi. L'augmentation des actions de formation professionnelle masque une réalité peu favorable puisque vous inscrivez

3,6 milliards de francs pour les travaux d'utilité collective et 4,2 milliards de francs pour le plan emploi-jeunes alors qu'on sait qu'aucune de ces deux initiatives ne crée d'emplois stables. Les collectivités locales sont pénalisées car leurs moyens n'ont pas augmenté proportionnellement aux compétences qui leur étaient transférées.

**M. Serge Charles.** C'était avant !

**M. Roland Leroy.** La modification du fonds de péréquation de la taxe professionnelle et la création d'un fonds de compensation vont aggraver les difficultés pour les communes.

J'ai entendu dire que « c'était avant ». Mais vous ne faites que prolonger et aggraver une politique qui a, en effet, été engagée...

**M. Serge Charles.** On essaie de réparer, car ce n'est pas un cadeau que vous nous avez laissé !

**M. Roland Leroy.** ... par les gouvernements socialistes qui vous ont précédé !

**M. Philippe Auberger.** Auquel vous appartenez !

**M. Christian Pierret.** Vous y appartenez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Joseph Menga.** Il y avait quatre ministres communistes !

**M. Georges Tranchant.** Et ce n'est pas nous qui le disons !

**M. Roland Leroy.** Peut-être avez-vous lu aujourd'hui l'interview d'Edmond Maire que vous connaissez mieux que je ne le connais et qui, lui-même, dit qu'au moins les socialistes ont fait pendant presque un an ce qu'ils avaient promis et que, ensuite, ils ont changé d'avis. Il reproche en revanche à la droite de continuer de faire ce qu'elle avait dit qu'elle ferait !

**M. Christian Pierret.** Pour une fois que vous citez M. Maire, cela nous change !

**M. Roland Leroy.** Et quand elle fait ce qu'elle avait dit qu'elle ferait, elle ne fait que prolonger ce qu'ont fait les gouvernements socialistes.

**M. Guy Ducloné.** Très bien !

**M. Philippe Auberger.** Vous avez attendu deux ans pour le dire.

**M. Christian Pierret.** C'est de l'autocritique !

**M. Roland Leroy.** Non, ce n'est pas de l'autocritique. Si vous êtes un homme informé, vous devez savoir que ce n'est que la répétition de ce que nous avons dit depuis de longues années. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La troisième raison qui fonde notre question préalable, c'est que votre budget est un budget d'inégalité sociale aggravée. Vous faites grand tapage sur la réduction des impôts. Ce n'est pas sérieux. C'est mensonger.

Un économiste, qui est plutôt de vos amis que des nôtres, notait ce matin qu'en pourcentage de la production nationale le total des impôts et des charges sociales sera exactement aussi lourd l'année prochaine que cette année. Le total, oui ! Mais ce que ne dit pas cet économiste, c'est qu'à l'intérieur de ce total la charge fiscale est alourdie pour ceux qui ont le plus de difficultés et elle est allégée considérablement pour les riches et les entreprises. Votre budget, c'est moins d'impôts pour quelques centaines de milliers de familles de privilégiés, moins d'impôts pour les P.-D.G., les administrateurs de société, moins d'impôts, par exemple, pour une dame dont on dit qu'elle est la plus riche de France. On dit même vulgairement dans les milieux de la finance qu'elle « pèse » 8 milliards de francs ! Elle ne paiera plus l'impôt sur les grandes fortunes. Elle réalisera ainsi une économie de 140 millions de francs lourds, mais, à cela, il faut ajouter une baisse de 25 590 000 francs, c'est-à-dire 21 p. 100, de son impôt sur le revenu, due à la suppression de la tranche à 65 p. 100.

Non seulement les impôts sont loin de baisser, mais leur caractère injuste et inégalitaire s'aggrave. Vous avez tiré vanité du fait que la France était le pays où le poids des impôts indirects était le plus lourd. Quelle vanité qui justifie précisément l'inégalité sociale de l'imposition ! Pour les entreprises votre projet est positif. Le rendement de l'impôt

sur les profits est amoindri par une nouvelle réduction de son taux, ramené de 50 à 45 p. 100 pour toutes les entreprises. Il est vrai que la mise en place de cette mesure avait été engagé par le gouvernement précédent.

**M. Christian Pierret.** En cas de réinvestissement !

**M. Roland Leroy.** Mais ce n'est pas tout ! D'autres cadeaux sont prévus pour les entreprises. Énumérons rapidement : exonérations liées au « plan jeunes », réduction de la taxe professionnelle, suppression progressive de la taxe sur les frais généraux, déductions fiscales des provisions pour congés payés. Les sociétés bénéficieront également d'un allègement supplémentaire de 7 milliards en 1988, du fait de la T.V.A. remboursée aux entreprises sur les télécommunications.

Vous avez dit tout à l'heure dans votre discours qu'au terme de vos évaluations vous estimiez que les entreprises bénéficieraient d'un allègement de 25 milliards de francs pour 1986 et pour 1987.

Mais pour les salariés, il n'y aura pas d'allègement. Au contraire ! C'est par une hausse globale que ce projet se traduit pour eux : de l'application inégalitaire de l'allègement de 3 p. 100 d'impôt sur le revenu à l'alourdissement des contributions sociales - plus 0,7 p. 100 sur les cotisations vieillesse et plus 0,4 p. 100 sur les salaires - tout se conjugue pour aggraver les injustices.

Dans ces conditions, les mesures annoncées pour la famille ne peuvent faire illusion, surtout que dans le même temps d'autres mesures pénalisent les familles mono-parentales, les couples vivant en concubinage. La vérité est que pour les simples salariés les charges fiscales vont s'alourdir.

Je prends deux exemples. Un couple marié sans enfant, au salaire annuel net de 100 000 francs, payera, l'an prochain, 5 640 francs d'impôt sur le revenu, auxquels il faut déduire 200 francs d'allègement fiscal, mais comme les prélèvements sociaux augmenteront pour lui de 1 085 francs, ce couple devra payer au total 885 francs de plus.

Je prends un autre exemple : celui d'un couple marié ayant deux enfants et gagnant 200 000 francs nets. Ces personnes payent, en 1987 16 100 francs d'impôts, auxquels il faudra retrancher 560 francs d'allègement fiscal. Mais dans le même temps, leurs prélèvements sociaux augmenteront de 1 372 francs, ce qui se traduira donc par une charge supplémentaire de 812 francs.

On frémit vraiment en apprenant que le Premier ministre a parlé hier des ménages qui vivent au-dessus de leurs moyens ! Je sais qu'il a dit aussi que c'était le cas des collectivités. Le jour de l'ouverture du congrès des maires, il est d'un goût douteux de les saluer en annonçant que vous entendez faire d'eux de plus en plus des collecteurs d'impôts pour l'Etat.

A propos des cadeaux aux grandes entreprises, vous tentez d'amuser le public par une querelle sur les aides aux investissements ou cadeaux fiscaux. Au fond, vous vous disputez sur la meilleure façon de donner de l'argent aux patrons. Vous avez pour votre part choisi de le faire de telle sorte que l'argent des contribuables puisse être de toute façon utilisé sans contrôle.

La quatrième raison qui fonde notre question préalable, c'est que nous voyons dans votre budget la confirmation de la mise en péril de l'identité nationale de la France comme grand pays moderne, industriel, avancé, indépendant.

**M. Arnaud Leporcq.** On n'est plus en 1981 !

**M. Roland Leroy.** A cet égard, vous nous permettez de dire notre inquiétude de voir qu'avec près de 86 milliards de francs en crédits de paiement et 102 milliards de francs en autorisations de programme, le budget de la défense augmente de près de 7 p. 100.

Pour se convaincre que la production pour l'armement prend une place disproportionnée, il suffit de comparer les 23 milliards de francs de mesures militaires nouvelles en crédits de paiement pour 1987 aux 26 milliards de francs pour l'ensemble des dépenses civiles en capital.

**M. Maurice Jeandon.** Nous avons tellement de retard !

**M. Roland Leroy.** Dissipons toute ambiguïté : nous sommes pour que la France possède les moyens de sa défense, de sa protection, de sa sécurité et de son indépendance.

**M. Arthur Paecht.** Votez les crédits alors !

**M. Roland Leroy.** Nous l'avons fait quand c'était nécessaire, monsieur.

**M. Maurice Jeandon.** Ce l'est plus que jamais !

**M. Roland Leroy.** Mais nous considérons qu'il n'est pas conforme aux traditions et à l'intérêt de la France qu'elle demeure silencieuse et passive devant les problèmes posés par le désarmement, la paix, la survie de l'humanité. Car c'est de cela qu'il s'agit, lorsqu'il est question du désarmement nucléaire. (*Appréhensions sur les bancs du groupe communiste.*)

De même, il n'est pas du génie de notre pays d'envisager, comme l'a déclaré le ministre des affaires étrangères, de réduire sensiblement l'aide alimentaire au Nicaragua.

Enfin, la cinquième raison qui fonde notre question préalable, c'est que nous estimons que l'on peut faire autrement. En bref, dans le projet de budget pour 1987, les crédits pour les investissements sont amputés, des secteurs entiers - la navale, la sidérurgie, d'autres encore - sont pratiquement abandonnés. Le Gouvernement prétend que son budget assurera une baisse des impôts. Nous avons démontré, je viens encore de le faire, chiffres à l'appui, le caractère mensonger de cette propagande. Si la baisse des impôts va être bien réelle pour les entreprises et les fortunes, les ménages vont acquitter en fait plus de 30 milliards de francs de prélèvements supplémentaires, compte tenu de la T.V.A., de cotisations nouvelles pour la sécurité sociale, des transferts massifs de charges aux collectivités territoriales qui vont entraîner de fortes hausses des impôts locaux. Les difficultés vont encore grandir dans les familles populaires.

Moins de dépenses de l'Etat pour les services sociaux et publics. Le budget de 1987 en est là l'illustration. Je l'ai dit tout à l'heure à propos de la suppression des emplois : éducation nationale, santé, transports, logement, pas un seul domaine n'est épargné. Eh bien ! Nous sommes prêts à réfuter vos propositions. Dans le pays, des luttes montent. Vous le verrez dans la semaine du 20 au 25 octobre, lors de la grande journée d'action du 21 octobre. Nous ferons, au cours du débat, des propositions. Il existe les possibilités d'une large union de tous ceux qui souffrent de la crise et de votre politique.

**M. Philippe Auberger.** On l'a déjà vu et entendu en mars !

**M. Arthur Paecht.** Ce n'est pas de l'action, c'est de l'agitation !

**M. Roland Leroy.** Mesdames, messieurs, c'est au nom de la France,...

**Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** Oh là là !

**M. Roland Leroy.** ...de son peuple, de son avenir et de son identité nationale, comme grand pays industriel, moderne et indépendant, que nous opposons la question préalable à un budget qui va à l'encontre de l'intérêt national.

**M. Guy Ducoloné.** Très bien !

**M. Roland Leroy.** Certes, l'Assemblée nationale s'honorait en adoptant la question préalable. Oui, il faut que l'Assemblée discute d'un budget, mais d'un budget qui soit conforme à l'intérêt des habitants de notre pays et à l'intérêt de notre pays tout court. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Tranchant, inscrit contre la question préalable.

**M. Georges Tranchant.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, nous venons de voir la façon dont le représentant éminent du groupe socialiste vient... (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. Christian Pierret.** Provocateur !

**M. Roland Leroy.** Soyez poli, monsieur Tranchant !

**M. Georges Tranchant.** Je continue à me souvenir d'une alliance qui aujourd'hui semble avoir disparu des esprits !

**M. Gérard Bapt.** Reprenez vos esprits !

**M. Georges Tranchant.** Je dois d'abord féliciter M. Leroy. Prétendant s'exprimer au nom de la France alors que son parti ne représente que 9 p. 100 des électeurs, il a

réussi à quasiment doubler son temps de parole en parlant pendant trente minutes sur une question préalable qui n'a strictement rien à voir avec la discussion du budget. Je pense d'ailleurs que *l'Humanité* a déjà imprimé son intervention et qu'elle la publiera demain.

**M. Guy Ducoloné.** Ne dites pas de bêtises, vous en avez déjà raconté assez !

**M. Georges Tranchant.** Le groupe communiste a déposé une question préalable, estimant qu'il n'y a pas lieu de débattre.

**M. Guy Ducoloné.** Vous n'avez pas écouté Leroy, vous êtes arrivé en retard !

**M. Serge Charles.** Si, il l'a écouté.

**M. Guy Ducoloné.** Vous étiez en Suisse, monsieur Tranchant !

**M. Georges Tranchant.** Mais sur quoi n'y aurait-il pas lieu de délibérer ? Sur le projet de loi de finances pour 1987, c'est-à-dire sur le texte fondamental de la présente session. Le groupe communiste estime en quelque sorte que le Parlement n'a pas à faire usage de ses prérogatives. Faut-il en être surpris ? Je dois vous dire, mes chers collègues, que vous n'êtes pas encore au pouvoir. Le Parlement délibère.

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Et le 49-3 ?

**M. Georges Tranchant.** Le parti communiste semble ignorer que la Constitution impose au Parlement des délais pour délibérer sur le budget et que tout retard apporté au bon déroulement de nos débats est la source d'un amoindrissement potentiel du rôle des assemblées dans la définition de la politique économique et budgétaire du pays.

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Et le 49-3 ?

**M. Georges Tranchant.** Quant à moi, je pense, au contraire, qu'il est urgent de délibérer. Il importe que notre assemblée, ou à tout le moins sa majorité, débattre sur les propositions du Gouvernement et leur apporte son soutien, car ces propositions se situent dans le droit-fil du projet politique défendu en mars dernier devant les électeurs et en faveur duquel une majorité des Français, et non pas les 9 p. 100 que vous représentez, s'est prononcée. La suite du débat permettra aux orateurs de la majorité parlementaire de s'exprimer plus amplement sur ce point.

A ce stade, il me suffira de rappeler les principales innovations contenues dans ce projet de loi de finances, innovations qui ne semblent pas convenir aux représentants du parti communiste : des mesures fiscales qui permettent de favoriser l'initiative individuelle, des choix budgétaires qui procèdent d'une gestion rigoureuse des finances publiques et qui permettent d'entamer la réduction indispensable du déficit.

Toutes ces mesures sont en parfaite cohérence avec la politique de retour aux libertés fondamentales dans l'économie que M. le Premier ministre définissait dès le 9 avril dernier. Il n'est pas surprenant que le groupe communiste, suivant avec rigueur une logique complètement différente et que nous connaissons bien,...

**M. Guy Ducoloné.** Oh oui ! Nous n'avions jamais envoyé de l'argent en Suisse !

**M. Georges Tranchant.** ...s'oppose à cette politique de redressement national.

Mais il est beaucoup plus scandaleux qu'il émette la prétention de différer, ne fût-ce que d'une heure, sa mise en place par le biais d'une motion de procédure complètement dévoyée de son objet.

**M. Guy Ducoloné.** C'est vous qui la dévoyez !

**M. Georges Tranchant.** Je tiens donc à dénoncer cette manœuvre et j'invite l'Assemblée nationale à y faire échec en votant contre la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Guy Ducoloné.** C'est minable !

**M. le président.** Je consulte l'Assemblée sur la question préalable opposée par M. André Lajoinie.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	360
Nombre de suffrages exprimés .....	360
Majorité absolue .....	181
Pour l'adoption .....	35
Contre .....	325

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**M. Guy Ducoloné.** En tout cas, il n'a pas manqué une seule voix chez les défenseurs des travailleurs !

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Christian Goux.

**M. Christian Goux.** Mesdames, messieurs, Laurent Fabius vous fera part demain, au nom de notre groupe, des remarques d'ensemble et des critiques qu'appelle votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat.

Je voudrais simplement, ce soir, préciser celles-ci dans deux domaines essentiels : d'abord, celui de l'environnement économique passé et à venir ; ensuite, celui de l'évolution des grandes masses budgétaires, c'est-à-dire de l'ensemble des dépenses et des recettes des administrations publiques, puisque c'est par une action à leur niveau que vous pouvez infléchir le fonctionnement de la machine économique.

Mais, vous le comprendrez, monsieur le ministre d'Etat, je me garderai de faire référence à votre analyse partisane, et me reporterai aux faits, c'est-à-dire aux tableaux chiffrés du rapport économique et financier annexé à la loi de finances.

Monsieur le ministre d'Etat, depuis 1959, date où ce document a été rendu obligatoire, les conjoncturistes privés ou publics, français ou étrangers, tous ceux qui ont pour mission, au-delà des passions politiciennes, d'éclairer leurs concitoyens sur la marche des affaires se reportent à ce document. Il est, certes, un peu orienté - j'entends orienté dans le sens de ce que souhaite le Gouvernement en ce qui concerne les prévisions - mais s'il contient des erreurs, elles sont souvent inhérentes à toute tentative de décrire précisément l'avenir, même le plus proche. Aussi vais-je me référer aux chiffres de ce document, qui sont à eux seuls suffisamment éloquentes pour montrer l'évolution de l'économie française et le vrai visage de votre politique.

Examinons d'abord le diagnostic de 1986 et la prévision pour 1987.

Le Gouvernement croit pouvoir déclarer que, grâce à lui, le produit intérieur brut augmentera de 2,8 p. 100 en 1987, contre 2,5 p. 100 en 1986 et 1,1 p. 100 en 1985.

Admettons d'abord, monsieur le ministre d'Etat, que les résultats de 1986, qui enregistrent une progression équivalente à celle de la République fédérale d'Allemagne, sont à porter largement au crédit du gouvernement précédent et que les prévisions pour 1987 nous situent déjà dans une progression du produit intérieur brut moins rapide que notre partenaire allemand.

**M. Gérard Bapt.** Très bien !

**M. Christian Goux.** Mais allons plus loin.

Le bon résultat qui est prévu dépend pour une part d'une progression forte de 4,8 p. 100 des exportations, ce qui est contesté par de nombreux experts, compte tenu des prévisions sur la situation économique internationale. Mais, monsieur le ministre, laissons aussi cela de côté et examinons ce qui est incontestable : la croissance de la demande intérieure totale. Vos propres chiffres sont éloquentes. Cette demande intérieure totale ne croîtra en 1987 que de 2,7 p. 100 contre 3,6 p. 100 en 1986. Nous assisterons donc, en 1987, à un ralentissement de la demande intérieure, et nous savons d'ailleurs pourquoi.

En effet, la progression de la consommation des ménages ralentira, car la baisse du pouvoir d'achat des salariés ne sera qu'en partie compensée par la « désépargne » des ménages qui puiseront dans leurs tirelires comme ils ne l'ont encore

jamais fait. Cette dure réalité imposera des sacrifices aux classes moyennes de la population, alors qu'il n'en sera rien, hélas ! pour les 130 000 familles les plus riches de notre pays.

Quant à l'investissement, la forte croissance qu'envisage le Gouvernement paraît bien hasardeuse. Les conditions économiques actuelles ne sont pas favorables. S'il est nécessaire que les profits se redressent, cette condition n'est pas suffisante. Il faut aussi que les entreprises aient intérêt à investir.

Pour cela, il faut non seulement que soient prises les mesures fiscales indispensables, mais encore que la demande à venir soit forte, ce qui n'est pas le cas, ou que les taux d'intérêt réels sur le marché monétaire soient faibles, nuls ou même négatifs, ce qui n'est, hélas ! pas le cas non plus. Vous ne baissez pas les taux d'intérêt. On sait pourquoi. Le franc ne se porte pas comme vous le souhaitez, comme nous le souhaitons. Mais je m'arrête là car le franc se porte d'autant mieux qu'on n'en parle pas.

Je voudrais maintenant vous faire part de considérations plus budgétaires. En lisant vos comptes, le naïf éprouverait une grande surprise. Quoi, MM. Balladur et Juppé répètent à l'envi que, depuis 1959, ce serait la première fois que les dépenses publiques en volume diminueraient car elles n'augmenteraient en valeur que de 1,9 p. 100 ! Et que voyons - nous dans les comptes ? Qu'en fait - lisez le « bleu » - les dépenses de fonctionnement et de développement des services des administrations publiques augmenteront de 3,3 p. 100 en 1987. Voilà la réalité que vous vouliez masquer ! Votre présentation à la presse et au pays de la loi de finances est truquée. Faut-il néanmoins s'attrister de voir les dépenses publiques augmenter plus que vous ne le dites ? Non, bien sûr, mais force est de constater que la priorité n'a pas été donnée à la réduction du déficit budgétaire.

Monsieur le ministre d'Etat, pendant cinq ans, à cette tribune, j'ai rappelé la nécessité de ne pas trop endetter l'Etat.

**M. Alain Juppé,** ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. *Vox clamantis in deserto !*

**M. Christian Goux.** J'étais alors président de la commission des finances et cela ne faisait pas plaisir à tout le monde. Je vous redis avec force aujourd'hui : quand on dispose de 30 milliards de francs de recettes de la dénationalisation, que le prix du baril de pétrole n'est plus que de 18 dollars et que le dollar ne vaut plus que 6,60 francs contre 10,70 francs en février 1985, on réduit réellement le déficit budgétaire, et ce n'est pas 11,7 milliards de francs de réduction que vous auriez dû proposer, mais le double.

**M. Henri Emmanuelli.** Très bien !

**M. Christian Goux.** Ainsi, si elle s'était faite dans de bonnes conditions et à un juste prix, la privatisation du patrimoine national aurait servi un but moins contestable que les camouflages budgétaires.

J'ai parlé de 11,7 milliards. Cette estimation résulte, monsieur le ministre d'Etat, de vos propres chiffres. En effet, le besoin de financement des administrations publiques sera, en 1986, de 141,5 milliards de francs et ne serait plus, d'après vos experts, que de 129,8 milliards de francs en 1987. Différence : 11,7 milliards de francs.

Venons-en maintenant aux recettes publiques. Si l'on considère tout d'abord les recettes fiscales brutes du budget général, elles ne devraient croître que de 3,8 p. 100 avec la progression inégalitaire que l'on connaît et que nous avons souvent critiquée : suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, suppression des tranches les plus élevées, mais si l'on considère l'ensemble des recettes fiscales et parafiscales qui intègrent les impôts locaux et les cotisations sociales, la hausse sera en 1987 de 4,7 p. 100.

Dans ces conditions, la baisse promise des prélèvements obligatoires - avant les élections, il est vrai - n'aura pas lieu ; les prélèvements resteront en 1987, d'après vos propres chiffres, au niveau de 1986, soit 45,1 p. 100.

**M. Henri Emmanuelli.** Hélas ! hélas ! trois fois hélas !

**M. Christian Goux.** Seul le gouvernement de Laurent Fabius aura réussi, par les décisions prises dans les deux lois de finances de 1985 et 1986, à stopper, puis à inverser le mouvement ascendant depuis trente ans. Le reconnaître serait la moindre des choses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En fait, monsieur le ministre d'Etat, votre budget est un budget à court terme, sans vision d'avenir pour la France, si ce n'est la perspective de la remettre entre les mains des intérêts privés.

Vous parlez sur la capacité des entreprises à investir et à développer leurs efforts de recherche pour renforcer la place de la France dans le monde et développer l'emploi, alors que vous-même, monsieur le ministre d'Etat, vous déclarez déçu par le patronat.

Votre projet de loi de finances, reflet de votre politique, non seulement ne propose rien de grand mais, de plus, il privilégie les plus favorisés et défavorise tous les autres, surtout ceux, nous le savons tous, qui ont le plus besoin que la solidarité nationale se développe.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, tout en votant certaines mesures qui nous semblent aller dans le bon sens, le groupe socialiste affirmera tout au long du débat son opposition résolue à la philosophie générale de votre projet de loi de finances pour 1987.

Mais, monsieur le ministre d'Etat, je ne peux m'empêcher de conclure sur la participation. Les hasards de la vie ont fait que j'ai bien connu Marcel Loichot, le père du paucapitalisme, dont les écrits avaient fortement impressionné le général de Gaulle. Lorsqu'il voulut mettre en place la participation, de Gaulle se heurta aux éléments les plus conservateurs de son cabinet et de son gouvernement. Ce sont ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, ironie de l'histoire, veulent la faire revivre. Mais ce grand dessein suppose dans le domaine économique, à l'égard du monde du travail, un esprit de compromis qui est à l'opposé de celui du Gouvernement, surtout préoccupé de donner satisfaction aux privilégiés de notre pays.

**Plusieurs députés du groupe socialistes.** Très bien !

**M. Christian Goux.** Aussi, monsieur le ministre d'Etat, je ne peux, en conclusion, résister à l'envie de vous citer, vous qui revendiquez l'héritage gaulliste, vous qui êtes un lettré, ces beaux vers de Molière dans *Les Femmes savantes* :

- « Quand sur une personne on prétend se régler,
- « C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler ;
- « Et ce n'est point du tout la prendre pour modèle,
- « Ma sœur, que de tousser et de cracher comme elle. »

(Très bien et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** S'agissant de la période passée, je ne serai pas, évidemment, aussi élogieux que l'orateur précédent.

Nous sommes un certain nombre à regretter qu'un véritable bilan de la gestion socialiste n'ait pas été entrepris, mais il est vrai, monsieur le ministre d'Etat, que vous l'avez ébauché cet après-midi. Vous avez ainsi rappelé que le déficit budgétaire a quintuplé de 1980 à 1986 et que la charge d'endettement a doublé, passant de 5 p. 100 à plus de 10 p. 100, ce qui représente, comme vous l'avez souligné, la troisième charge de l'Etat.

Depuis les élections du 16 mars, une volonté certaine de redressement de notre économie et de nos finances s'est manifestée dans l'action du Gouvernement et s'est notamment traduite dans le collectif budgétaire de printemps. Nous voici maintenant devant le projet de budget pour 1987, nouvelle étape vers ce redressement que nous appelons de nos vœux.

Assurément, votre budget, monsieur le ministre d'Etat, est un bon budget. Il va en effet dans le sens qu'indiquait la plate-forme R.P.R.-U.D.F., c'est-à-dire qu'il remet de l'ordre dans les finances publiques, qu'il desserre le carcan de l'impôt et qu'il cherche à bâtir une économie de marché.

Est-ce pour autant un excellent budget, le meilleur que nous puissions appeler de nos vœux ? Je connais les maux très graves dont souffre l'économie française, et que vous avez rappelés cet après-midi, monsieur le ministre d'Etat : grave manque de compétitivité de notre économie, poids excessif des charges fiscales et sociales, retard de l'investissement productif, taux d'intérêt trop élevés, rigidité structurelle, et je sais bien qu'il n'est pas possible, en un seul budget d'y remédier.

Mais pour établir un excellent budget, il convient en tout domaine d'aller dans la bonne direction et, à cet égard, les amendements d'origine parlementaire ne sont pas quelquefois inutiles, ni même les amendements en commission.

A quels problèmes, nous trouvons-nous confrontés ? Essentiellement à celui de l'emploi, à celui de la compétitivité. Et, en fait, il s'agit très largement du même débat.

Sur l'emploi, l'erreur gravissime des socialistes a été le partage du travail. Ils ont cru qu'en privilégiant le partage du travail on remédierait au problème de l'emploi. Les chiffres ont montré, hélas ! qu'il n'en était rien.

**M. Raymond Douyère.** Vous, vous êtes contre le partage des bénéfices !

**M. Gilbert Gantier.** C'est pourquoi on peut dire que le débat sur la compétitivité est le tout premier que nous devons engager...

**M. Philippe Auberger.** Très bien !

**M. Gilbert Gantier.** ... car la santé sociale du pays repose très largement sur la santé économique et, par conséquent, sur la santé de nos entreprises.

Ce n'est pas en créant artificiellement des emplois budgétaires mais, au contraire, en amenant les entreprises qui, seules, sont créatrices d'emplois sains et durables à le faire que l'on peut remédier à la situation actuelle.

Je reviens, monsieur le ministre d'Etat, à votre projet de budget. Vous avez prévu des allègements fiscaux, 17 milliards environ pour les ménages, 11 milliards pour les entreprises. Nous sommes un certain nombre à penser qu'il eût été peut-être préférable d'inverser les chiffres.

**M. Guy Ducoloné.** Bien entendu !

**M. Gilbert Gantier.** Je sais qu'il y a le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, qui représente à lui seul, 9 milliards, et un certain nombre d'aides supplémentaires qui ont été négociées notamment par le président de la commission des finances et par le rapporteur général, qui ont agi de façon extrêmement utile à cet égard.

Nous avons eu, et vous l'avez évoqué également cet après-midi, un débat sur l'aide à l'investissement. Je comprends, monsieur le ministre d'Etat, que vous ne soyez pas favorable à tout ce qui pourrait ressembler à un dopage coûteux et sans doute inefficace. Je le conçois. Mais ce que l'on pouvait souhaiter, c'est la mise en chantier peut-être plus hardie encore d'une économie véritablement libérale qui entreprenne de mettre fin aux charges indues qui handicapent nos entreprises.

Dans une course à pied, un coureur qui aurait des semelles de plomb ne pourrait à l'évidence espérer courir aussi vite que ses camarades. Or, dans le domaine social, les statistiques sur les comptes nationaux publiées il y a moins d'un mois par l'O.C.D.E. relèvent, par exemple, que les cotisations patronales totales par rapport aux salaires sont en Suisse et au Japon de l'ordre de 12 p. 100, en Allemagne de l'ordre de 18 p. 100 et en France de l'ordre de 28 p. 100.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que nos résultats commerciaux ne soient pas comparables à ceux de la Suisse, du Japon ou de l'Allemagne ? C'est un vaste débat qu'il faudra ouvrir un jour ou l'autre, et le plus vite sera le mieux !

Mais contentons-nous du seul domaine fiscal, qui est le nôtre ce soir. Il subsiste de nombreuses anomalies, et c'est là, monsieur le ministre d'Etat, qu'il convient de porter la hache. Je citerai ici les nombreuses taxes non déductibles du bénéfice imposable qui frappent nos entreprises.

La contribution sur les institutions financières, par exemple, n'est-elle pas l'une des causes de la cherté du crédit ? J'y ajoute le prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières, prélèvement que vous renouvez, et la provision pour congés payés, sur laquelle je reviendrai lorsque nous examinerons l'article 4. Votre proposition, monsieur le ministre d'Etat, me paraît être la meilleure illustration d'une excellente intention qui débouche sur un mauvais résultat. En effet, votre texte montre que vous ne souhaitez plus revenir sur cette charge induite. La rédaction de l'article 4, de ce point de vue, est choquante.

Je citerai encore la taxe sur le fioul. Votre projet la diminuait déjà, et la commission des finances - Dieu merci pour la compétitivité de nos entreprises ! - propose d'accentuer l'effort dans ce sens. De même, la T.V.A. sur le gazole n'est encore que partiellement déductible et handicape, il faut bien le dire, nos transports routiers par rapport à ceux de nos concurrents belges, allemands et autres.

La déduction sur les frais généraux est améliorée, par votre texte d'abord, par l'action de la commission des finances ensuite. Il n'en reste pas moins que de nombreuses charges indues subsistent, par exemple l'obligation pour les entreprises de payer les taxes sur les télécommunications sans pouvoir les récupérer. Il serait bon dans ce domaine de s'acheminer vers un régime européen cohérent.

La cotisation de 9 p. 100 sur les salaires plafonnés payé par les entreprises pour les allocations familiales est, elle aussi, une charge induite qui pèse sur l'emploi et handicape nos entreprises, et je citerai encore le décalage d'un mois en matière de T.V.A., qui conduit les entreprises à constituer très largement la trésorerie de l'Etat.

Certes, monsieur le ministre d'Etat, il n'est pas question de faire tout tout de suite. Mais, pour améliorer le projet de budget que vous nous présentez et qui est, dans l'ensemble, un bon projet, il faut éviter tout ce qui cristallise ou aggrave les charges indues existantes. C'est pourquoi je proposerai quelques amendements.

Le premier concernera l'article 3 sur la taxe professionnelle, et le deuxième l'article 4 sur la provision pour congés payés. Cet article, je le dis sans malice, est une injure au pays de Voltaire ! Il faut s'y reprendre à plusieurs fois - je pense que vous l'avez fait vous-même - pour comprendre ce qu'il recouvre et il mérite sans nul doute d'être réécrit.

Je proposerais également des amendements aux articles 6 et 7. Il ne convient pas, en effet, de prévoir des aides ponctuelles, des soutiens sur mesure. Ce n'est pas de cela que les entreprises françaises ont besoin. Pour améliorer l'emploi, pour améliorer le fonctionnement et la compétitivité de la France, il importe, monsieur le ministre d'Etat, de poursuivre hardiment l'œuvre de libération de l'économie française et de redressement de nos finances que vous avez entreprise. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. Guy Ducloné.

**M. Guy Ducloné.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, les caprices de l'ordre du jour et les temps impartis aux différents groupes font que je suis le premier orateur du groupe communiste à intervenir dans la discussion générale sur un sujet particulier. Mais auparavant, je ferai deux remarques.

J'observe d'abord que, après la question préalable opposée par mon ami Roland Leroy...

**M. Christian Pierret.** Il est parti !

**M. Guy Ducloné.** Je vous en prie ! Il y en a bien d'autres qui ont quitté vos bancs !

**M. le président.** Monsieur Ducloné, c'est à moi d'intervenir, si vous le voulez bien. Veuillez poursuivre et ne pas engager de dialogue.

**M. Guy Ducloné.** C'est une vieille habitude chez nos collègues, monsieur le président !

J'observe d'abord, disais-je, qu'il ne s'est trouvé que trente-cinq députés résolument hostiles, messieurs les ministres, à votre budget.

Ensuite - pardonnez-moi, monsieur le président - en entendant M. Gantier à l'instant...

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Il a été excellent !

**M. Guy Ducloné.** ... je me suis souvenu d'un excellent collègue, malheureusement disparu...

**M. Christian Goux.** M. Gosnat ?

**M. Guy Ducloné.** ... M. Gosnat, en effet, qui parlait souvent de « Gantier des pétroles ». Je regrette qu'il n'ait pas été présent ce soir, car le discours de M. Gantier allait tout à fait dans ce sens !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Un peu de considération, monsieur Ducloné ! Ce n'est pas convenable ce que vous dites !

**M. Gilbert Gantier.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Ducloné ? ...

Je demande la parole, monsieur le président.

**M. le président.** Je ne peux vous la donner que si l'orateur vous autorise à l'interrompre.

**M. Guy Ducloné.** Non, je ne l'y autorise pas. M. Gantier a indiqué qu'il parlerait longuement sur le projet de loi de finances. Il pourra me répondre, y compris sur les questions pétrolières !

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur Ducloné, vous en êtes réduit à des arguments bien mineurs !

**M. Arthur Pascht.** Ce n'est même pas un argument du tout !

**M. Guy Ducloné.** Non, ce n'est pas un argument mineur, parce que je souhaite parler de l'industrie automobile qui compte dans le département des Hauts-de-Seine, dont je suis l'un des représentants, plusieurs usines importantes comme celles de Renault ou de Citroën.

On rapporte que M. le Premier ministre aurait déclaré hier que « les ménages, les communes, comme l'Etat, ont l'habitude de vivre au-dessus de leurs moyens. »

Ce que l'on peut affirmer, c'est que du fait des gouvernements, passés et présent, l'automobile vit au-dessous de ses moyens, de ses capacités et de ses nécessités. C'est dommageable pour cette industrie, mais aussi pour l'économie nationale et pour les finances de la France.

**M. Jean-Pierre Roux.** Cela va mieux !

**M. Guy Ducloné.** On constate en effet - nous verrons si cela va mieux - que sur le marché national la part des constructeurs français a reculé de 5 p. 100 par rapport à l'année dernière. Elle est aujourd'hui de 62,5 p. 100, au lieu de 67,5 p. 100.

Ce recul est le fait des deux groupes, le public comme le privé. Retenons que l'aventure américaine d'A.M.C. pour Renault, dont l'Etat est le principal actionnaire, est aussi catastrophique que celle de Chrysler-Europe pour Peugeot.

Ces aventures pèsent. Au nom de la rentabilité, au sens capitaliste du terme, cela se traduit par des coupes sombres avec pour conséquences des suppressions d'emplois, des réductions de capacités de production, des ateliers fermés. Des centres industriels comme Billancourt, des centres de recherche comme celui de Rueil, des sites comme ceux de R.V.I pour le poids lourd sont menacés de cessation d'activité.

Des écoles techniques sont arrêtées, des filiales spécialisées dans les équipements et les technologies de l'an 2000 bradées. Renix, filiale de Renault dans le domaine de l'équipement électronique, est vendue aux Américains, Jaeger est liquidé. Ceraver, filiale de Renault dans la céramique et dont on pouvait voir au récent salon de l'auto le dernier modèle de moteur, est cédée au secteur privé.

Ajoutons-y les sanctions injustifiées contre les travailleurs qui s'opposent à tout ce gâchis.

Ce bilan est présenté comme positif par le P.-D. G. Georges Besse, désigné par le Conseil des ministres, pour Renault, ou par Jacques Calvet pour Peugeot. Mais, si cela peut éponger provisoirement le déficit de l'une ou l'autre de ces entreprises, ne se trouve-t-on pas devant des difficultés plus grandes pour demain ?

Le profit vite et tout de suite que vous préconisez avec la privatisation s'est maintes fois traduit par la déroute à terme, parfois même à très moyen terme. Combien de fois n'a-t-on pas jugé que la liquidation de telle ou telle innovation, la suppression de telle ou telle fabrication de notre industrie nationale s'est traduite dans le moment par des chômeurs supplémentaires, pour le lendemain par l'achat à l'étranger de ce que l'on ne fabriquait plus et, plus tard, par une perte irréparable de technologie pour notre pays ?

Toujours sur l'industrie automobile, les dirigeants de Renault comme ceux de Peugeot développent leur publicité sur le « tout va bien ». Mais il faut bien voir que la réduction annoncée du déficit de l'un ou l'amélioration des moyens de l'autre sont obtenus au détriment d'atouts nationaux.

Aujourd'hui, 70 p. 100 des équipements automobiles proviennent d'entreprises étrangères. Faire ce constat accablant lorsque nous discutons du budget de la France mérite attention, car cette situation peut être renversée et notre économie s'en porter mieux.

La France peut et doit reprendre toute sa place sur le marché national et international. Au centre de cette reconquête figure la Régie nationale, avec les objectifs qui furent les siens lors de sa création, au lendemain de la Libération - je ne citerai même pas celui qui en a été un des auteurs.

Etre un atout majeur de notre industrie automobile, être un exemple économique, industriel et social pour le pays, Renault en a toujours les possibilités et les moyens. C'est un atout majeur de notre économie à condition que l'Etat actionnaire le veuille et prenne des décisions pour y parvenir.

Je veux sur ce point rappeler, en ce qui concerne l'industrie automobile, les propositions formulées par le parti communiste français.

**M. Jean-Claude Martinez.** Il existe encore ?

**M. Guy Ducoloné.** Il existera encore qu'on ne parlera plus de vous, monsieur Martinez ! (*Interruptions sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Vous avez abusé du nom du Front national, qui était celui d'une organisation dont j'ai été membre dans les années noires de l'Occupation. Je suis triste aujourd'hui de voir que des fascistes l'ont repris !

**M. Pascal Arrighi.** Vous avez été des collaborateurs jusqu'en 1941 !

**M. Guy Ducoloné.** Revenons-en aux propositions du parti communiste français et à ce qui intéresse le pays - ce qui n'est pas le cas sur mon extrême-droite !

**M. Jean-Claude Martinez.** Et les archives de M. de Marenches, monsieur Ducoloné ?

**M. Guy Ducoloné.** Elles sont à l'image de ce que vous êtes !

**M. le président.** Monsieur Ducoloné, poursuivez, s'il vous plaît !

**M. Philippe Auberger.** On s'égare, monsieur Ducoloné !

**M. Guy Ducoloné.** Non, je ne m'égare pas. Des archives de M. de Marenches...

**M. le président.** Monsieur Ducoloné, veuillez poursuivre. Il ne vous reste plus beaucoup de temps.

**M. Guy Ducoloné.** ...M. le président de l'Assemblée nationale a dit ce qu'il fallait en dire. Il convient de les ouvrir pour clouer le bec à tous ceux qui voudraient mettre en cause l'esprit de la Résistance parce qu'ils l'ont trahi, pour certains, parce qu'ils ne l'ont jamais connue, pour d'autres.

Cela dit, je défends aujourd'hui une industrie nationale, et je veux continuer mon propos ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Il faut, disons-nous, développer les productions et les activités de nos constructeurs, sinon les Américains, les Japonais, Fiat, Volkswagen, qui eux sont en pleine croissance, le feront à notre place.

**M. Jean Uberschlag.** C'est pour cela sans doute que la municipalité communiste de Saint-Etienne a acheté des autobus Mercedes !

**M. Guy Ducoloné.** J'ai parlé des Américains et des Japonais, j'aurais pu également parler de Mercedes et des Allemands, mais ne craignez rien, je vais en parler encore.

**M. Jean Uberschlag.** La municipalité communiste de Saint-Etienne a acheté des autobus Mercedes, et vous n'en avez pas parlé. Pourquoi ?

**M. Guy Ducoloné.** En tout cas, je constate que la municipalité qui l'a suivie n'a pas acheté des véhicules Renault !

**M. le président.** Nous voilà loin du débat sur la loi de finances, monsieur Ducoloné !

**M. Guy Ducoloné.** Quand on parle de la loi de finances et de l'industrie nationale, je pense qu'il est bien, monsieur le président, de rappeler ce que peut être l'industrie automobile dans ce pays !

D'importants débouchés potentiels existent en France et à l'étranger pour une clientèle populaire. Il est urgent, et l'Etat, actionnaire prioritaire de Renault peut le faire, de créer les conditions pour sortir des voitures populaires, ce que la Régie Renault se refuse actuellement à faire. Il faut développer les recherches, le travail sur les prototypes, les essais, l'amélioration du service après-vente, de la maintenance et du suivi des produits.

Il ne s'agit pas seulement d'assembler plus de voitures. Il faut créer et développer tout ce qui compose les automobiles françaises : les moteurs, les céramiques, les plastiques, les

composants automobiles électroniques, les équipements et aussi les robots et les machines-outils qui servent à les produire. Lorsqu'on les liquide, c'est notre industrie et notre économie qui en pâtissent.

Pour assurer, et de façon efficace, le développement des secteurs que je viens d'évoquer, il n'est pas d'autre voie que la coopération entre les entreprises françaises, et d'abord des coopérations entre Renault et le groupe P.S.A. Il ne sert à rien que Renault et Peugeot se prennent l'un à l'autre des marchés. Au contraire, ces deux groupes doivent coopérer pour la création et le développement de nouveaux petits moteurs modernes. Renault, P.S.A., Matra peuvent ensemble créer des unités de recherche, d'études et de production pour les composants électroniques et les équipements de communication dans l'automobile. Coopération aussi entre Renault, Citroën et Matra pour développer les automatismes et la robotique, pour la production de bancs tests diagnostics destinés à équiper les garages succursales et les réseaux commerciaux.

La défense et le développement du potentiel national sont les bases à partir desquelles on doit améliorer nos positions commerciales en Europe et rechercher des coopérations internationales mutuellement avantageuses, notamment avec l'Afrique, les pays du tiers monde, les pays socialistes.

Les problèmes financiers sont très sérieux, mais il y a des solutions.

Renault doit se désengager des Etats-Unis. Les provisions ne doivent pas servir à des licenciements, avec des dotations d'Etat. Elles doivent servir à financer de nouveaux véhicules. Un moratoire sur une partie des dettes, une réduction immédiate des frais financiers sont indispensables et possibles.

La création d'un livret d'épargne - mais nous y reviendrons bientôt avec les problèmes de l'épargne - en coopération avec les banques pour des crédits d'achat à bas taux d'intérêt permettrait d'augmenter le marché, notamment pour les modèles bas de gamme.

Les compagnies d'assurances, au lieu de financer la spéculation immobilière sur les terrains vendus, doivent aider au développement de nos produits.

En présentant nos propositions au cours de cette discussion sur la loi de finances pour 1987, nous proposons des choix nouveaux. Ils tournent certes le dos à la conception capitaliste du profit immédiat et le plus élevé possible, mais ils sont l'avenir de notre industrie, notamment automobile. Ils s'appuient sur la création d'emplois nouveaux au lieu des licenciements envisagés, sur le développement d'activités nouvelles, modernes au lieu de la braderie de ce qui furent, de ce qui sont des innovations nationales.

L'action des travailleurs de Renault, comme celle des travailleurs de Peugeot et Citroën, va dans ce sens. Le parti communiste français les soutient. Leurs luttes convergentes contre les licenciements, pour la modernisation des sites et des fabrications, se retrouvent et se retrouveront avec celles des sous-traitants comme des équipementiers et des concessionnaires.

Nous aiderons, en ce qui nous concerne, à ce que les usagers, les familles et surtout les jeunes qui cherchent un emploi y participent. Nous avons conscience, en œuvrant au rassemblement de toutes celles et de tous ceux qui se refusent à la stagnation de notre industrie et de notre économie, d'agir pour l'intérêt de chacun et l'avenir de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Monsieur le ministre délégué, votre projet de budget pour 1987 était particulièrement attendu. Il était attendu par vos amis, car ceux-ci savaient que, dans la loi de finances rectificative, vous n'aviez pu procéder qu'à une mise à jour des principales données budgétaires. Votre projet de budget pour 1987 est le premier qui porte votre marque, la marque du Gouvernement de M. Jacques Chirac. Il était attendu avec une égale impatience par nos adversaires, qui mettaient en cause tout à la fois la possibilité de changer profondément le cours des choses et notre volonté d'appliquer effectivement la plate-forme de gouvernement R.P.R.-U.D.F., plate-forme sur laquelle nous avons été élus en mars dernier.

Je dois le dire d'emblée : ce projet de budget, monsieur le ministre délégué, répond à nos vœux : en effet, il traduit correctement, pour les Français, la volonté de rupture par rap-

port à la gestion antérieure ; il montre qu'une autre politique est possible, une authentique politique de liberté et de responsabilité dans le domaine économique et financier.

**M. Raymond Douyère.** Surtout pour les riches !

**M. Philippe Auberger.** Cette volonté de rupture, vous l'avez marquée sur trois points essentiels : le déficit, les recettes et les dépenses.

Dans votre projet de budget, vous réduisez de façon significative le déficit, rompant ainsi avec cinq années de laxisme et évitant de la sorte qu'une fraction croissante de l'épargne ne soit consacrée à la couverture de ce déficit. Si l'on veut que notre pays retrouve sur le plan financier la place qu'il mérite, si l'on veut que la politique de privatisation des entreprises réussisse, il faut impérativement réduire la ponction de l'Etat comme celle des entreprises publiques sur l'épargne. Vous vous y engagez, et vous précisez même votre objectif : faire disparaître en trois ans tout déficit hors charges de la dette.

Votre projet marque également une volonté nette de rupture en ce qui concerne les impôts perçus par l'Etat. Il prévoit, en effet, 27 milliards de francs d'allègement, au bénéfice des entreprises comme des ménages. Certes, cet allègement ne se traduira pas par un allègement des prélèvements obligatoires, en raison notamment des mesures d'urgence que nous avons dû adopter au mois d'août dernier pour le financement des retraites, mais il constitue un premier pas dans la bonne direction. L'Etat montre l'exemple dans la voie de la réduction des prélèvements. Certains se sont étonnés que ces allègements ne bénéficient pas en totalité, ou pour l'essentiel, aux entreprises. Je pense, au contraire, que vous avez eu raison de répartir harmonieusement le bénéfice de ces mesures entre les entreprises et les particuliers, car les seconds sont aussi essentiels à la prospérité de notre économie : la consommation intérieure est un puissant soutien à l'activité. Dans le passé, les ménages ont toujours été un agent très dynamique de notre croissance économique et de notre épargne.

Enfin, votre budget marque une rupture dans la mesure où la réduction du déficit et les allègements des impôts se trouvent exactement compensés par un effort significatif, sans précédent même, de réduction des dépenses budgétaires. Il marque, à cet égard, une volonté évidente de rigueur. Bien plus, il montre que, dans ce domaine, contrairement à ce qui a pu être affirmé ici ou là, il est possible de faire des efforts de compression des dépenses, de meilleure gestion, d'allègement des procédures, d'amélioration de la productivité des services sans remettre en cause l'essentiel. En vérité, l'administration doit rompre avec la facilité qui consiste à demander toujours plus de moyens et, au contraire, chercher à mieux utiliser les moyens dont elle dispose. Vous apportez la démonstration que cela est possible.

Certains vous reprochent de sacrifier par trop l'avenir, c'est-à-dire de ne pas faire une place suffisante à l'épargne et à l'investissement. A mon avis, ce reproche n'est pas fondé.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Mais si ! Mais si !

**M. Philippe Auberger.** Certes, il est exact que l'effort d'épargne des ménages s'est progressivement tassé au fil des années. Cette évolution ne date malheureusement pas d'hier. Elle tient notamment au tassement des revenus : comment ceux qui voient leurs revenus se stabiliser, ou même diminuer, pourraient-ils maintenir leur effort d'épargne ?

Le développement du chômage est donc, pour une large part, la cause de cet affaiblissement.

**M. Henri Emmanuelli.** Et ça continue !

**M. Philippe Auberger.** La baisse justifiée des taux d'intérêt y a aussi certainement contribué. Enfin, l'étranglement du marché, notamment du marché financier en raison des nationalisations, l'a encore accentuée. Des aménagements heureux de la fiscalité de l'épargne, notamment pour les couples mariés, visent à contrecarrer cette évolution. Sans doute, d'autres mesures allant dans le même sens, notamment en vue de la préparation de la retraite, seront nécessaires. Enfin, la privatisation va contribuer à réveiller un marché trop étroit, indigne d'un pays développé comme le nôtre.

L'investissement, il est vrai, n'a pas encore retrouvé les niveaux exceptionnels qu'il avait connus dans le passé, avant la crise pétrolière. Des progrès sont néanmoins constatés : le projet de compte économique associé à votre budget prévoit

une augmentation des investissements de 4,6 p. 100 en 1986 et de 5,3 p. 100 en 1987, après trois années de régression en 1982, 1983 et 1984, et une année de faible progression en 1985. Pour les seuls investissements industriels, cette augmentation serait plus forte encore. Peut-on aller au-delà ? Certaines mesures seraient de nature à forcer le rythme de ces investissements ? Cela ne paraît pas évident. Certes, le facteur fiscal n'est pas négligeable dans la décision des entreprises d'investir, mais il n'est pas le plus déterminant. D'après une récente étude de la Banque de France, ce sont les perspectives d'évolution de l'activité, le niveau d'endettement, l'orientation des taux d'intérêt et la rentabilité escomptée qui sont les éléments moteurs de cet effort. Chacun d'entre eux est déjà mieux orienté. Il faut poursuivre dans cette voie. Ce sera plus efficace que telle ou telle mesure ponctuelle comme une déduction fiscale pour investissement.

Il est toutefois deux domaines qui devraient retenir l'attention des pouvoirs publics. D'abord, les possibilités d'amortissement des investissements devraient être revues. Jadis, la France était en avance dans ce domaine grâce aux amortissements dégressifs ; elle ne l'est plus actuellement car certains investissements peuvent se démoder plus rapidement. Le Gouvernement serait par conséquent bien inspiré d'adapter les règles fiscales dans ce domaine. Par ailleurs, les dispositions contenues dans le projet de budget en ce qui concerne la taxe professionnelle sont relativement modestes ; elles ne sont pas en tout cas à la mesure de l'objectif consistant à réformer en profondeur l'assiette de cette taxe, notamment en ce qu'elle pénalise les investissements et les emplois nouveaux. Il serait hautement souhaitable que le Gouvernement, tout en poursuivant l'objectif général d'allègement, s'oriente effectivement vers une refonte de l'assiette de cette taxe, vers un passage progressif à la valeur ajoutée, base d'imposition plus juste et plus neutre dans ce domaine.

Bien sûr, votre politique, monsieur le ministre délégué, va se heurter à un obstacle de taille : l'évolution moins favorable de la conjoncture internationale et de l'économie de nos principaux partenaires, notamment les Etats-Unis et le Japon. En outre, l'« esprit du Plaza », qui avait permis l'émergence d'une solidarité relativement étroite à la fin de l'année 1985, s'est progressivement dissipé, et nous en sommes revenus, si l'on en juge par des commentaires récents, à une « société internationale à solidarité limitée ». C'est grave dans la mesure où nos économies sont interdépendantes. Cela limitera d'autant nos marges de manœuvre, la rapidité et la profondeur de notre redressement.

La politique qu'a engagée le Gouvernement est une politique de longue haleine. L'effort que traduit le projet de budget pour 1987 n'est pas à lui seul suffisant pour nous permettre de remonter la pente. Il n'est qu'une amorce de redressement, des prémisses nécessaires, mais non point suffisantes. N'oublions pas que les Etats-Unis ont attendu plus de deux ans avant de voir les premiers résultats de la politique engagée par M. Reagan et que, si l'Allemagne connaît actuellement une situation relativement favorable, elle la doit à plusieurs années d'efforts et de sacrifices budgétaires. Il faut donc, monsieur le ministre, que vous poursuiviez et, si possible, que vous amplifiiez à l'avenir votre politique. Cela sera difficile, tant il est vrai qu'il est parfois malaisé de se désintoxiquer du laxisme et de la facilité, notamment en matière de finances publiques.

Sachez, en tout cas, monsieur le ministre, que, dans cette tâche longue et ardue que vous avez entreprise, nous serons à vos côtés pour vous apporter tout notre concours et tout notre appui, car nous sommes conscients qu'il s'agit d'un enjeu capital pour notre pays.

Chacun connaît l'histoire de Sisyphe, ce roi de Corinthe, fils d'Eole...

**M. Jacques Sourdille.** Très bien !

**M. Philippe Auberger.** ... qui devait pousser éternellement sur la pente d'une montagne un énorme rocher qui retombait toujours avant d'atteindre le sommet.

**M. Jean-Claude Martinez.** Oui, mais il se faisait les muscles ! (Sourires.)

**M. Philippe Auberger.** Le rétablissement de finances publiques en vue de leur équilibre, c'est un peu comme le mythe de Sisyphe, tant cette tâche est ardue et doit sans

cease être reprise. « La lutte elle-même vers les sommets suffit à remplir un cœur d'homme. Il faut imaginer Sisyphe heureux », avait écrit Albert Camus !

Eh bien, monsieur le ministre, je vous imagine heureux du devoir accompli, essentiel pour notre avenir et qui doit redonner à chacun de nos concitoyens le goût de l'effort et de la liberté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Pierret.

**M. Christian Pierret.** Monsieur le ministre délégué, j'ai déjà eu l'occasion, avec plusieurs de mes collègues et au nom du groupe socialiste, de donner notre appréciation sur ce projet de budget.

Vous connaissez à la fois les bons points - il y en a quelques-uns - mais aussi les critiques - il y en a beaucoup - que nous lui adressons.

Je ne les reprendrai donc pas ce soir, sauf pour rappeler très brièvement en introduction de mon propos que, lorsque vous prétendez diminuer de 16 milliards de francs les impôts, vous augmentez d'un autre côté, de 16 milliards de francs les cotisations sociales...

**M. Willy Dimégilo et M. Franca Geng.** A qui la faute ?

**M. Christian Pierret.** ... que, lorsque vous prétendez diminuer les impôts, vous le faites essentiellement par la réduction à 58 p. 100 de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, la suppression de l'I.G.F., avec le fait de porter l'avis fiscal à 61 p. 100. Vous le faites essentiellement pour les 130 000 contribuables qui disposent soit des revenus les plus élevés, soit des patrimoines les plus importants.

**M. Maurice Jeandon.** Et les mesures prises en faveur des petits contribuables ?

**M. Christian Pierret.** Bref, l'ensemble de ces critiques est désormais connu.

Je voudrais m'attacher, ce soir, à centrer mon propos sur deux questions particulières.

Je crois, en effet, que ce budget pour 1987 est dominé par une inquiétude, celle de la tendance profonde à l'inflation, qui est, hélas ! le lot de la France, et par un problème qui n'est pas résolu dans le budget pour 1987 et qui est le problème de l'investissement.

L'inquiétude, c'est donc l'évolution de nos prix intérieurs. Chacun connaît le mauvais résultat du mois de septembre - 0,4 p. 100. Ce résultat a reflété la tendance réelle de l'évolution de nos prix depuis le printemps, à savoir que, hors énergie, les prix français dérivent d'environ 4,5 p. 100 par an.

Cette question de l'inflation et de sa maîtrise est naturellement fondamentale. Lorsque l'on examine les comptes prévisionnels pour 1987 on s'interroge, monsieur le ministre délégué, sur vos chances, maigres à vrai dire, d'une exécution correcte du budget, mais également d'une façon plus générale, sur les chances de croissance de notre économie au cours de l'année 1987.

Sauf pour le mois de septembre, le Gouvernement a l'apparence du succès sur l'inflation.

**M. Henri Bouvat.** Ah ! quand même !

**M. Christian Pierret.** L'apparence : 0,1 p. 100 par mois, entre 2 et 2,5 p. 100 de hausse par an.

Mais cela appelle quelques observations.

Tout d'abord, malgré les baisses sensibles du prix de l'énergie, il n'y a pas de baisse, ni même de maintien à niveau des prix, comme c'était le cas dans les six mois qui ont précédé le 16 mars.

**M. Henri Bouvat.** C'était bien tard !

**M. Christian Pierret.** Le redressement prend du temps et nécessite des efforts.

**M. Claude Berete.** Merci !

**M. Christian Pierret.** Examinons, par exemple, l'évolution des prix : 0,1 p. 100 en décembre 1985, 0,1 p. 100 en janvier 1986, moins 0,2 p. 100 en février. Comparons avec ce qui se passe depuis six ou sept mois : 0,4 p. 100 en avril, 0,2 p. 100 en mai, 0,3 p. 100 en juin. Certes, on a enregistré 0,1 p. 100 en juillet et août, mais, hélas ! 0,4 p. 100 en septembre.

**M. Philippe Aubarger.** Oui, mais le prix du pétrole augmente.

**M. Christian Pierret.** On s'aperçoit que les tendances à la désinflation profonde que nous connaissons sous l'ancien gouvernement, avant le 16 mars, commencent à être plus que contrecarrées par cette renaissance profonde de l'inflation qu'on décèle, et dont je ne me réjouis pas plus que vous car le problème, étant français, nous concerne tous...

**M. Michel Lambert.** C'est vrai !

**M. Christian Pierret.** ... et menace réellement l'économie de notre pays.

Deuxième remarque : la baisse du prix de l'énergie, qui a joué pour nous, sans doute, lorsque nous étions aux affaires, mais avec moins d'intensité et beaucoup de retard, masque la tendance de fond de l'inflation. En effet, la baisse du pétrole - et ce chiffre mériterait d'être mieux connu - a été de 23,1 p. 100 en douze mois, soit 1,4 point d'indice hors énergie.

Les prix des services et des produits industriels se trouvent sur une tendance annuelle de 4,5 p. 100. Que se passera-t-il lorsque les prix auront été libérés ? Songez que, sur douze mois, les prix des produits manufacturés privés ont augmenté de 4,9 p. 100 et ceux des services privés de 4,7 p. 100 !

Troisième remarque : le différentiel avec l'étranger s'accroît...

**M. Charles Miossec.** Vous le découvrez maintenant ?

**M. Christian Pierret.** ... ce qui est beaucoup plus grave car cela obère profondément et durablement votre capacité d'exécuter le budget. Avec la République fédérale d'Allemagne, par exemple, ce différentiel était égal à zéro au cours des six mois qui ont précédé le 16 mars. Il s'élève, de mars 1986 à août 1986, à 2,4 p. 100. C'est dire que le différentiel avec l'Allemagne redevient une préoccupation essentielle de la politique économique, avec son cortège de menaces, notamment sur la tenue du franc.

**M. Raymond Douyère.** Oui !

**M. Christian Pierret.** Sur la C.E.E. à Douze, le différentiel s'accroît à nouveau : 3,3 p. 100 en douze mois. Encore notre performance n'est-elle à peine moyenne que grâce à la forte dérive qu'ont connue certains pays parmi les Douze, notamment la Grèce, avec 24,2 p. 100 d'augmentation des prix, le Portugal ou l'Espagne.

**M. Jean Le Garrec.** C'est vrai !

**M. Christian Pierret.** Sur ce point essentiel - et il faut s'attacher à corriger les tendances actuelles - vous êtes déjà, peut-on dire sans forcer le trait, sur la voie de l'échec. Pour l'instant, votre échec est encore un échec relatif par rapport aux autres pays, mais nous craignons pour notre pays qu'il ne devienne un échec absolu si l'inflation non maîtrisée et renaissance conduit à la dégradation du franc, à une aggravation encore plus poussée de notre balance des biens et services, bref si elle conduit à renoncer aux acquis si durement conquis depuis 1983.

**M. Henri Bouvat.** Oh !

**M. Christian Pierret.** Cette évolution des prix très concrète pose également un problème idéologique.

Bien sûr, l'inflation n'est pas un phénomène idéologique, mais la plate-forme U.D.F.-R.P.R., sur ce point, comme d'ailleurs sur celui des dénationalisations, est très marquée d'idéologie néo-libérale. On vient d'ailleurs d'entendre un morceau d'anthologie à cet égard.

**M. Henri Bouvat.** Avez-vous lu la plate-forme ?

**M. Christian Pierret.** Oui, je l'ai lue !

Jusqu'à présent, nous ne connaissons pas la position du ministre de l'économie et des finances sur le sort qu'il entend réserver aux ordonnances de 1945 et à la législation sur la concurrence, bien qu'il ait évoqué cette question cet après-midi.

**M. le ministre chargé du budget.** C'était pourtant clair dans son discours !

**M. Christian Pierret.** J'émet le souhait que les décisions qu'il sera amené à prendre sur ces sujets soient animées du pragmatisme nécessaire en ces matières

L'inquiétude, c'est donc l'inflation.

Le problème qui domine le budget pour 1987 - chacun l'a vu, non seulement les députés de l'opposition, mais également, et de plus en plus, les députés de la majorité - c'est la nécessaire reprise de l'investissement en France.

Or, hélas aussi ! l'investissement est le grand absent de la loi de finances initiale.

Quels sont les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour relancer l'investissement, pour conforter l'effort d'investissement que les chefs d'entreprise décident ? C'est le débat, ai-je lu, qui existe au sein de la majorité, où s'opposeraient le ministère de l'économie et des finances, ses deux ministres, et donc le R.P.R., et les autres composantes de la majorité actuelle, pour l'essentiel les amis de M. Barre et, semble-t-il, une fraction du parti républicain... (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Henri Bouvet.** Cela suffit !

**M. Charles Miosec.** Pas de spéculation là-dessus !

**M. Maurice Jeandon et M. Philippe Auberger.** Vous rêvez, monsieur Pierret !

**M. Christian Pierret.** ... puisque j'ai cru comprendre que le président de la commission des finances, M. d'Ornano, était, lui aussi, partisan de mesures fiscales portant sur l'amortissement des investissements, afin d'accélérer ce que l'on appelle brièvement le « return » de l'investissement.

J'observe d'ailleurs sur cette question, qui semble vous inquiéter comme moi,...

**M. Maurice Jeandon.** Pas du tout !

**M. Christian Pierret.** ... qu'elle revêt parfois un caractère tout à fait doctrinal et assez paradoxal, et ce à plusieurs titres.

Tout d'abord, il faut se souvenir que des mécanismes d'aide à l'investissement ont été mis en place par des gouvernements Chirac et des gouvernements Barre, et que ces mécanismes et leurs conséquences, aussi bien économiques que budgétaires, nourrissent la répugnance du ministère de l'économie et des finances devant des formules renouvelées de ce type.

On connaît d'ailleurs les critiques qui leur ont été adressées : les aides à l'investissement classiques, de type Chirac ou Barre, accélèrent la réalisation des investissements sans modifier la formation brute de capital fixe à moyen terme ; elles sont coûteuses pour l'Etat ; elles introduisent des distorsions dans l'affectation des ressources.

La situation actuelle étant fortement dégradée, il faut dépasser ces critiques et encourager l'investissement, la voie fiscale est l'une de celles qu'il faut emprunter.

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas ce que vous avez fait !

**M. Christian Pierret.** Nous avons tenté de le faire, et je vais y revenir dans un instant.

En d'autres termes, les acteurs de la politique économique de 1974 à 1981 ont tiré des enseignements différents de l'expérience commune de M. Chirac et de M. Barre.

**M. Henri Bouvet.** Mêlez vous de vos affaires !

**M. Christian Pierret.** Ce sont les affaires de la France !

**M. Maurice Jeandon.** Il fallait y penser avant !

**M. Christian Pierret.** Sur le fond, il faut nous garder d'oublier que l'ensemble des responsables de la politique économique de 1974 à 1981 ont, malgré leurs intentions, et certainement malgré leur volonté, fait en réalité payer la crise par les entreprises. Là est le problème de l'économie française aujourd'hui.

Le revenu des entreprises a en effet diminué entre ces deux dates, et celles-ci n'ont pu éviter une dégradation brutale de leur situation financière, ce qui s'est traduit par une réduction de leurs investissements. Il faut rappeler sans se lasser, et je l'ai déjà fait l'an dernier, que la marge brute autofinancée des entreprises industrielles est passée de 16,9 p. 100 de leur valeur ajoutée en 1973 à 10,6 p. 100 en 1981, tandis que, dans le même temps, le rapport de l'investissement sur la valeur ajoutée passait de 12,7 à 7,8 p. 100.

Cette évolution a fait que certains secteurs ont été plus touchés que d'autres.

C'est notre appareil productif qui a pour l'essentiel supporté le prélèvement infligé à notre économie par les chocs pétroliers. Ce sous-investissement et ce vieillissement des équipements qui en a résulté, nous avons, nous, socialistes, tenté d'en mesurer réellement l'ampleur lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jacques Roger-Machert.** Tout cela s'est produit à l'époque où Barre était Premier ministre !

**M. Christian Pierret.** J'ajoute que cet affaissement de l'industrie française, je le rappelle au ministre de l'économie et des finances, est intervenu alors qu'une libération des prix était appliquée en 1978 dans l'industrie, en 1981 pour les marges commerciales, et de janvier 1979 à mars 1981 pour les prix des services.

En d'autres termes, le libéralisme sur les prix, additionné de mécanismes divers d'aide à l'investissement, n'a pas eu les effets vertueux qu'en attendaient ses promoteurs. Doit-on aujourd'hui en attendre des effets plus bénéfiques ? C'est en fait toute la question de notre avenir économique qui est ainsi posée.

Devant ce manque d'investissements, le groupe socialiste a déposé des amendements qui nous paraissent devoir conduire sur le chemin d'un redressement de la situation.

**M. Henri Bouvet.** Vous êtes prudent !

**M. Christian Pierret.** Il faut poursuivre sur la voie de la baisse de l'impôt sur les sociétés lorsque les bénéficiaires sont réinvestis dans l'entreprise, et le Gouvernement a repris cette idée sous une forme différente de la nôtre.

Le système préconisé par M. Bérégovoy et retenu par l'Assemblée nationale l'an dernier, qui consiste à diminuer l'impôt sur les sociétés de 50 p. 100 à 45 p. 100 lorsqu'il y a réinvestissement, doit être poursuivi cette année, et nous proposons d'abaisser l'impôt à 40 p. 100 lorsque les bénéficiaires sont réinvestis, le laissant au niveau de 45 p. 100 lorsqu'il n'y a pas de réinvestissement.

**M. Philippe Auberger.** C'est ringard !

**M. Christian Pierret.** Nous devons progressivement faire ce qu'ont fait d'autres pays occidentaux, tels les Etats-Unis, où le taux de l'impôt sur les sociétés a été très nettement abaissé.

**M. Jean-Claude Martinez.** Très bien !

**M. Pierre Pascalon.** Il cite les Etats-Unis !

**M. Christian Pierret.** Il faut inciter au réinvestissement des bénéficiaires dans l'entreprise...

**M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. Christian Pierret.** ...et s'il faut aller jusqu'au taux de 33 p. 100, c'est si et seulement si les bénéficiaires sont réinvestis dans l'entreprise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous proposons par ailleurs que la transmission des entreprises à des tiers soit facilitée par la prolongation du système de L.M.B.O., que nous avons mis en place dans la loi sur l'initiative économique de 1984. Il faut en effet permettre la transmission des entreprises à tous les tiers, et pas simplement à son personnel, afin de faciliter la mobilité du capital.

Nous souhaitons également le maintien des mécanismes qui favorisent la création d'entreprises. Nous ne sommes d'ailleurs pas opposés aux propositions du Gouvernement concernant la personne physique du chef d'entreprise, puisque nous avons prévu dans la loi de juillet 1984 une suppression de l'impôt sur les sociétés pendant trois ans et une réduction à 25 p. 100 pendant les deux années suivantes, de même que nous avons retenu des mécanismes facilitant la transmission des entreprises en difficulté vers des entreprises saines. Sur ce point, il serait sans doute possible de parvenir à un assentiment général.

En outre, il convient de revoir la fiscalité du patrimoine. Nous sommes favorables, car nous pensons que cela est dynamique pour l'économie, au maintien d'une fiscalité sur le capital. Au demeurant, celle-ci est moins forte en France - 2 p. 100 du produit intérieur brut - que dans d'autres pays : 4,71 p. 100 au Royaume-Uni, 2,98 p. 100 aux Etats-Unis, 2,58 p. 100 au Japon, 2,47 p. 100 en Suisse. Certes, elle est moins forte en République fédérale d'Allemagne, où elle n'atteint que 1,23 p. 100.

A titre personnel, j'estime qu'il conviendrait sans doute de revoir l'architecture d'ensemble de l'impôt sur les grandes fortunes. On pourrait évoluer vers un système plus simple, avec une assiette plus large et un taux beaucoup plus faible, en s'orientant vers un impôt de type statistique, tel qu'il existe en Allemagne fédérale.

A condition d'être aménagé, et d'être beaucoup plus simple que l'I.G.F., un tel impôt pourrait rapporter au Trésor public de l'ordre de cinq milliards de francs, ce que rapportait l'I.G.F. avant que vous ne le supprimiez.

Enfin, il faut revoir la fiscalité de l'épargne. En 1983, avec la création du compte d'épargne en actions, nous avons commencé à mettre en œuvre les recommandations de la commission Dautresme, et cette action a été menée par Laurent Fabius et Pierre Bérégovoy. Cette commission conseillait d'offrir aux épargnants de nouveaux produits afin de protéger l'épargne populaire et de renforcer l'attrait des placements financiers. Nous avons fait beaucoup en ce sens au cours des dernières années, mais peut-être faut-il aller encore plus loin.

La commission Dautresme proposait également de développer le flux de capital à risques. C'est ce que nous avons fait avec les fonds communs de placement à risques et le régime fiscal de faveur qui leur est accordé, de même qu'avec la loi sur l'initiative économique.

Elle conseillait enfin d'accroître le rôle des intermédiaires dans le développement de l'épargne longue et de redistribuer certains avantages affectés au logement, c'est-à-dire d'aller dans le sens inverse de ce que vous proposez dans la loi de finances pour 1987.

Sur ce sujet, nous ne devons pas polémiquer, car il y va de l'avenir de la France. Il faut rassembler, mobiliser les énergies et résoudre le problème ensemble.

L'Etat a le devoir d'inciter nos chefs d'entreprise à être plus dynamiques, à prendre des risques, à arbitrer entre les trois usages qu'ils peuvent faire des profits...

**M. Henri Bouvet.** Vous ne connaissez pas les entreprises !

**M. Christian Pierret.** ...le désendettement, la distribution de dividendes, l'investissement.

Le groupe socialiste, s'inspirant de la démarche de Pierre Bérégovoy, fera à cet égard des propositions.

L'évolution des prix est inquiétante et l'on constate l'inanité de ce budget au regard de l'impératif catégorique de l'investissement. Il s'agit là de questions politiques et notre approche se fonde sur une conception différente de la société française, c'est-à-dire des comportements de nos concitoyens et de ce qui les motive.

Notre vote sera positif à l'égard de certaines mesures intéressantes de ce budget, mais il ne peut pas l'être sur l'ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Auberger.** On s'en doutait !

**M. le président.** La parole est à M. Jean Royer.

**M. Jean Royer.** Monsieur le président, mes chers collègues, au moment même où nous débattons du budget de la France, les maires qui préparent leur budget primitif pour 1987 s'inquiètent à juste titre. En effet, alors que nous déployons tous nos efforts pour réduire les déficits, bloquer les impôts, diminuer les taux d'intérêt, ils risquent d'être contraints, par des causes extérieures à leur propre gestion, d'augmenter les leurs d'une manière inusitée et qui sera mal comprise par le public.

Ils sont confrontés en tant qu'employeurs à l'augmentation prévisionnelle du taux des cotisations de la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales. Celle-ci se trouve devant un déficit prévisible de 7 milliards de francs pour 1987.

**M. Henri Bouvet.** Regardez donc les coupables !

**M. Jean Royer.** La loi du 24 décembre 1974 organisant les compensations entre les caisses des salariés et celle des non-salariés et à l'intérieur même des groupes de caisses a été complétée par l'article 66 de la loi de finances pour 1986, votée ici le 4 novembre 1985. Les prélèvements qui ont été effectués sur cette caisse - 3 800 millions en 1985 et 4 500 millions en 1986 - sont venus s'ajouter à ceux qui avaient été programmés par la loi de 1974, soit 4 500 millions et 4 280 millions. Cette surcompensation entraîne le déficit

prévisionnel que j'ai indiqué et il faudra, si ce déficit n'est pas comblé d'une autre manière, faire passer de 10 à 21 p. 100 le taux des cotisations.

**M. Maurice Jeandon.** C'est un hold-up !

**M. Jean Royer.** Du même coup, les cotisations payées par les municipalités en qualité d'employeurs devraient doubler. Ainsi, les impôts communaux devraient augmenter de 4,4 p. 100 en moyenne et de 5,43 p. 100 dans les grandes villes.

Nous ne pouvons pas accepter une telle menace. Nous ne méritons pas cela ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Les maires ne demandent pas qu'on leur tresse des lauriers. Le chômage existe, la pauvreté s'est étendue et nous devons continuer à entretenir le patrimoine immobilier et routier du pays. Les collectivités locales ont donc dû consentir, aussi bien en ce qui concerne les crédits de fonctionnement que les crédits d'investissements des sacrifices, et rechercher toutes les manières de réaliser des économies. Ma ville, par exemple, devra secourir deux fois plus de familles au titre de l'aide sociale l'année prochaine que cette année : trois mille au lieu de quinze cents.

**M. Raymond Douyère.** Ça ne s'arrange pas avec la droite, alors !

**M. Jean Royer.** Il faudra aussi que nous investissions 160 millions de francs alors que notre budget de fonctionnement avoisine 680 millions de francs.

**Un député du groupe socialiste.** C'est la faillite !

**M. Jean Royer.** Il sera par conséquent difficile de faire face à cette augmentation exceptionnelle qui dépasse les prévisions.

Comment faire ? Je vous propose de répartir dans le temps la hausse des cotisations. Lorsque l'Unedic a été en déficit, elle a lancé un emprunt. Je ne vois pas pourquoi la caisse des retraites des agents des collectivités locales ne pourrait faire de même, avec votre accord et votre appui, monsieur le ministre. L'étalement des annuités de remboursement devrait permettre d'adoucir le ressaut des cotisations et d'augmenter les impôts locaux de manière plus raisonnable.

**M. Maurice Jeandon.** Bravo !

**M. Philippe Auberger.** Très bien !

**M. Jean Royer.** Un groupe composé de maires et de collaborateurs du ministère pourrait certainement élaborer des conclusions positives.

Je ferai quant à moi deux propositions constructives.

Nous voulons relancer les programmes de grands travaux d'équipement du pays et soutenir les malheureux qui n'ont pas d'emploi. Nous vivons leur peine, nous la partageons et je suis de ceux qui ne se résignent pas devant le fléau du chômage.

**M. Christian Goux.** Très bien !

**M. Jean Royer.** Plutôt que d'entretenir des polémiques ou de vaines querelles, essayons donc de coordonner nos efforts.

Nous sommes nombreux à demander une politique d'investissement plus dynamique. J'avais proposé pour ma part, il y a quelques mois, qu'on défiscalise progressivement les bénéfices des entreprises, et en priorité ceux qui sont réinvestis (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste et du groupe U.D.F.*) pour acheter de l'outillage, innover, créer des emplois ou agrandir les locaux. Il conviendrait de retenir cette mesure tant que les taux d'intérêt n'auront pas suffisamment baissé, que l'endettement des entreprises ne leur permettra pas une aisance suffisante et qu'elles n'auront pas retrouvé un carnet de commandes normal.

Je propose même d'étendre cette formule aux artisans et aux commerçants. S'ils bénéficiaient d'une défiscalisation de leurs investissements, ils pourraient faire davantage contre le chômage que les grandes entreprises.

Enfin, le fonds de développement économique et social devrait retrouver sa capacité d'intervention. Naguère, il concurrençait les banques et pouvait offrir aux créateurs d'entreprises ou aux petites entreprises qui veulent se développer des taux d'intérêt attractifs ainsi que des différés d'amortissement et de remboursement créant un port calme et tranquille à l'abri des tempêtes du large.

Voilà mes deux propositions constructives.

J'en reviens aux maires. Aidez-les : ils ne doivent pas être les mauvais élèves du redressement économique ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé du budget.

**M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.** Mesdames, messieurs, quelques mots seulement pour répondre partiellement à M. Royer, car, sur les deux points qu'il a soulevés, M. Balladur s'est déjà exprimé et j'aurai moi-même à m'expliquer demain.

S'agissant de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, si le Gouvernement n'avait pris aucune initiative, les cotisations des employeurs à cette caisse auraient dû augmenter l'année prochaine, c'est vrai, de onze points et demi. Mais, cette augmentation, il convient de la décomposer en deux parts.

La première part correspond au prix à payer pour le prélèvement - qualifié par certains de « hold-up » - opéré avant 1986 sur les fonds libres de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

**M. Christian Pierret.** Et la C.A.E.C.L. ?

**M. le ministre chargé du budget.** La seconde part résulte des divers erreurs de gestion commises antérieurement dans la gestion de cette caisse. Celle-ci a notamment diminué, à une certaine époque, les montants des cotisations prélevées, à telle enseigne que les cotisations « employeur » payées par les collectivités locales sont maintenant sensiblement inférieures à ce que sont les cotisations de l'Etat.

**M. Raymond Douyère.** Qui a fait cela ? (*Sourires.*)

**M. le ministre chargé du budget.** Mesdames, messieurs, voilà le constat. La situation étant ce qu'elle était, elle aurait exigé un relèvement de onze points et demi. Je conçois volontiers que cette augmentation n'était pas acceptable par les collectivités locales.

Si je vous répond immédiatement, monsieur Royer, c'est que le Premier ministre, aujourd'hui, a annoncé devant le congrès des maires de France que le Gouvernement allait prendre les mesures nécessaires pour étaler dans le temps le relèvement de ces cotisations.

Je crois même que le ministre de l'intérieur a précisé que le taux de relèvement des cotisations serait diminué quasiment de moitié - six points pour l'année prochaine.

**M. Raymond Douyère.** Mais c'est énorme !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Trois points d'impôts locaux !

**M. le ministre chargé du budget.** Il faut compter une incidence du tiers environ sur la fiscalité locale : le surplus du relèvement nécessaire sera étalé dans le temps, quitte, le cas échéant, à verser une aide de trésorerie pour que la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales puisse faire face à ses obligations.

La solution ainsi proposée, dans un esprit d'ouverture, et sans régler naturellement tous les problèmes, est quand même de nature à désamorcer la bombe à retardement qui nous avait été laissée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Pierret.** Pas de polémique !

**M. le président.** La parole est à M. Jean Giard.

**M. Jean Giard.** Monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, les collectivités locales, précisément, pèsent d'un grand poids sur l'évolution de la société française et des institutions.

Fortes de plus de 36 000 communes, de centaines de milliers d'élus, les collectivités locales sont, en effet, un foyer de démocratie et le lieu d'expression des besoins des gens, et offrent des moyens de lutte pour satisfaire ces besoins. Mais on ne saurait séparer la notion de « liberté de gestion », théoriquement accordée aux collectivités territoriales, avec la réalité des moyens financiers dont celles-ci disposent.

Or, dans une interview récente, M. le ministre d'Etat a déclaré ceci : « Nous avons assisté, depuis quelques années, à un suréquipement des collectivités locales et à la croissance des dépenses d'aide sociale. Il faut faire un effort de régulation ».

Cet effort, le ministre d'Etat le demande aux Français et aux collectivités locales, en signalant : « Si les Français veulent conserver leurs droits acquis, ils devront payer... » Il ajoute : « Une chose est sûre, l'Etat ne pourra pas, à lui seul, assurer l'allègement des charges des entreprises. C'est ce que le rapporteur général du budget appelait "la nécessaire solidarité financière entre les collectivités locales et l'Etat." »

En présentant le projet de budget en commission des finances, le ministre délégué chargé du budget a précisé, s'agissant de la compensation faite par l'Etat de l'allègement de taxe professionnelle, que celle-ci évoluerait désormais de la même façon que les recettes fiscales de l'Etat. A l'évidence, les communes, sans d'ailleurs avoir été consultées, devront assumer partiellement l'allègement de ces charges.

Le projet de budget pour 1987 aggrave considérablement les transferts de charges de l'Etat sur les collectivités locales : mais à des transferts quasi classiques s'ajoutent désormais, avec les modifications intervenues pour la taxe professionnelle, de nouveaux transferts internes aux collectivités. Il est vrai qu'entre 1975 et 1985, les aménagements apportés à la taxe professionnelle, au détriment des autres taxes, n'ont pas manqué ! Vrai également que, sous le fallacieux prétexte d'aider à l'investissement productif et à la création d'emplois le gouvernement précédent avait décidé d'importants dégrèvements de taxe professionnelle pris en charge avec l'Etat au point que l'on a pu parler d'« un développement cancéreux des dégrèvements ».

Mais le Gouvernement vient de décider, pour 1987, un nouvel allègement de la taxe professionnelle de cinq milliards de francs : il porte ainsi à 25,3 p. 100 la fraction de la taxe professionnelle prise en charge par l'Etat contre 21,5 p. 100 en 1986.

Deux mesures nouvelles vont aggraver cette situation.

En schématisant, les entreprises vont une fois encore bénéficier, au titre de 1987 et de 1988, de nouveaux allègements de taxe professionnelle.

En 1987, nous passerons d'un système fondé sur une réduction de 10 p. 100 de la cotisation à une réduction de 16 p. 100 des bases. En 1988, le mécanisme de dégrèvement évoluera de la réduction pour investissements nouveaux vers une réduction de 50 p. 100 de la différence de base globale d'une année sur l'autre. Dans les deux cas, en 1987 comme en 1988, il en résultera, à notre avis, un déséquilibre entre les quatre taxes au profit de la taxe professionnelle.

Ainsi, d'après nos propres estimations, la part du produit de la taxe professionnelle dans le produit global des quatre taxes régresserait de 52,9 p. 100 à 47,8 p. 100 tandis que la part de la taxe d'habitation progresserait de 24 à 26 p. 100, la part du foncier bâti accomplissant un bond de 17, 5 à 22 p. 100, la part du foncier non bâti restant globalement stable à 5 p. 100.

Puisque je parle du foncier bâti, permettez-moi d'exprimer en quelques mots ma préoccupation après la lecture du huitième rapport du conseil des impôts qui, pour insuffisant qu'il soit, à mon sens, en ce qui concerne le foncier industriel, n'est resté pas moins significatif parce qu'il met en lumière le poids respectif de cet impôt sur les ménages et sur les entreprises et son évolution.

En effet, dans l'ensemble des impositions du capital, l'impôt foncier des ménages est passé de 21,25 p. 100 en 1965 à 31,78 p. 100 en 1983, tandis que l'impôt des entreprises régressait de 44,8 p. 100 à 32,7 p. 100 pendant la même période. L'évolution, je le signale, est inverse en République fédérale d'Allemagne et en Angleterre.

D'où un poids plus grand dans les prélèvements obligatoires, de l'impôt foncier payé par les ménages, d'autant que les majorations forfaitaires annuelles ont atteint 6 p. 100 en 1985 et 1986 pour les établissements industriels et 8 p. 100 dans les autres cas.

En 1984, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties a augmenté de 32 p. 100 par rapport à 1983 sous l'effet des dispositions de la loi de finances pour 1984 limitant la réduction, sauf pour les H.L.M., à quinze ans au lieu de vingt-cinq ans de la durée d'exonération de taxe foncière dont bénéficiaient les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1973.

J'en viens à la seconde mesure nouvelle aggravant la situation. Le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle est modifié tant dans son financement que dans sa destination. Un fonds national de compensation de la taxe professionnelle est créé. De cette proposition, il faut avant tout retenir une perte massive de l'ancienne part de péréquation : en régression de 47,6 p. 100, elle ne représente plus que 4 p. 100 du total.

Par cette modification, l'effet de la péréquation se trouve pratiquement annihilé. Pourtant, il s'agit là d'une nécessité vitale pour les communes et les groupements de communes en difficulté, la baisse de la part péréquative étant justifiée par l'effet de l'abattement des 16 p. 100 des bases nettes de 1977 : les collectivités locales vont donc financer un nouvel avantage accordé aux entreprises.

Ce n'est pas tout. La forte évolution - dès 17 milliards de francs - de l'impôt sur les sociétés, prévue dans le projet de budget pour 1987, est liée en partie au mécanisme de prise en compte de la taxe professionnelle dans le calcul de cet impôt.

Ma deuxième préoccupation concerne le prélèvement qualifié de « contribution » sur la C.A.E.C.L., décidé au printemps dernier à hauteur de 2 milliards de francs. Même si le Gouvernement a cherché, par tous les moyens, à assurer que cette contribution n'aurait aucun effet sur le volume des prêts, il ne nous semble pas que cette argumentation soit recevable à terme. En effet, le prélèvement s'est opéré à un moment où les réseaux de caisses d'épargne, notamment celui dit « de l'Ecureuil », affrontaient des retraits supérieurs aux dépôts. Les évolutions de cet été, si elles ont permis un léger mieux, ne peuvent laisser présager qu'un avenir marqué par la baisse des taux de rémunération des livrets A et une évolution globalement défavorable du taux d'épargne des ménages.

Les députés communistes exigent donc solennellement...

**M. Henri Bouvet.** Allons donc !

**M. Jean Gierd.** ... que cette « contribution » soit rapportée et puisse à l'avenir permettre d'offrir aux collectivités locales de nouveaux moyens de développement, qu'il s'agisse de réduire leur endettement ou d'obtenir de nouveaux prêts. Nous déposerons un amendement en ce sens.

La contribution de 2 milliards de francs ne doit pas faire perdre de vue que la C.A.E.C.L., dans sa fonction même d'aide à l'équipement des collectivités locales, est mise en cause par la volonté gouvernementale de modifier son statut et, dans le mouvement global de banalisation, de la transformer peu ou prou en banque, de manière à écarter l'offre de prêts à taux préférentiels.

Au coup par coup, les renégociations des emprunts des collectivités confirment dans la vie notre analyse sur l'évolution explosive de l'encours des dettes locales ; ainsi la C.D.C. s'est engagée dans une série de renégociations ponctuelles assorties de mécanismes différents.

Si ces renégociations répondent bien à une urgente nécessité, elles ne sauraient satisfaire les collectivités. Selon le rapport sur les comptes de la nation de 1985, les charges d'intérêts des administrations publiques locales connaissent une croissance presque deux fois plus forte que celle enregistrée par l'Etat.

Les collectivités locales ne bénéficient pas de la baisse générale des taux d'intérêt : pour deux raisons. D'une part, leur dette est essentiellement contractée à taux fixe et à très long terme. D'autre part, l'Etat conduit une politique de banalisation du crédit aux collectivités locales. Il profite du contexte général de baisse des taux pour réduire l'écart entre les taux privilégiés qu'il leur consent et ceux du marché.

Pour notre part, nous souhaitons voir « initier » un vaste mouvement concerté, collectif et décentralisé de renégociation de la dette des collectivités. Concerté : les communes pourraient, d'ores et déjà, être informées sous forme naturellement statistique, et par strates démographiques, des négociations les plus favorables ; sélectif : parce que les renégociations ne peuvent être aveugles ; décentralisé, enfin : pour mieux mettre en relation les besoins communaux, départementaux et régionaux.

Le mouvement que nous souhaitons devrait avoir un cadre souple : un fonds d'allègement de la dette des collectivités, appuyé sur des fonds régionaux et doté d'un mécanisme de péréquation, paraît nécessaire pour réduire les encours de

dette sans porter atteinte à l'autonomie communale en matière d'emprunts et pour restaurer, grâce à l'allègement, la capacité d'emprunt des collectivités.

Les fonds disponibles des compagnies d'assurance - 300 milliards de francs - ont été placés par elles sur le marché financier spéculatif. Ils pourraient servir à l'octroi de prêts à taux privilégié aux collectivités locales.

Enfin, je me bornerai à aborder le problème - crucial, malgré ce qui vient de nous être annoncé - de la C.N.R.A.C.L. Les propositions qui viennent de nous être faites ne suffiront pas pour affronter les difficultés de l'endettement des collectivités locales envers la C.N.R.A.C.L.

C'est donc avec la conviction de représenter l'immense majorité des élus que les députés communistes demandent fermement au Gouvernement de revenir sur la surcompensation instituée par la loi de finances de 1986 : elle coûtera de nouveau 4 milliards de francs à la C.N.R.A.C.L. et induira cette hausse brutale du taux des cotisations, dont nous ne voulons pas.

Plus généralement, la stratégie poursuivie à l'égard des collectivités consiste surtout à les obliger à s'inscrire pleinement dans le système de privatisation, non plus en termes de concessions de services au secteur privé mais plus fondamentalement, en termes de gestion. Cela se relie d'ailleurs parfaitement aux considérations actuelles des cours régionales des comptes qui développent divers griefs contre les communes considérées comme mal gérées, dépensières et pléthoriques en personnel.

Ainsi, la profonde attaque destructrice menée à l'encontre des collectivités ne doit pas masquer la mise en œuvre de nouveaux mécanismes « calés » sur le financier. Aussi, le problème qu'affrontent les collectivités, au-delà de cette attaque, est-il bien celui du financement global et de ses critères.

Notre proposition tendant à créer un fonds d'allègement de la dette des collectivités prend donc tout son sens, y compris en fonction de l'argumentation un peu facile qui consiste à lire la non-consommation de l'ensemble des prêts comme le signe tangible d'un besoin allant s'affaiblissant. Or, tout au contraire, le poids de la dette oblige les collectivités à recourir à leurs fonds propres bien plus souvent qu'il ne devrait être nécessaire.

C'est sur l'ensemble du circuit de financement, depuis la collecte des ressources jusqu'aux prêts, qu'il convient de faire porter l'effort, ce dernier visant à mieux appuyer le développement local et à restaurer la capacité emprunteuse des collectivités.

Au rebours du mouvement engagé depuis de nombreuses années, il faut garantir et faire évoluer la spécificité du financement, au lieu de mettre en œuvre une banalisation financière mutilante pour les collectivités. Une réorientation globale du financement des collectivités locales devrait s'appuyer sur la réforme et l'optimisation des instruments, procédures et institutions spécifiques à ces collectivités ; des instruments nouveaux, « en phase » avec les besoins nouveaux qualitatifs, pourraient être développés. Parallèlement, le désengagement des collectivités locales du marché financier pourrait être mené. La rémunération des fonds déposés pourrait également être décidée. L'épargne régionale pourrait aussi être sollicitée dans ce vaste mouvement. Le lien entre les collectivités locales et les fonds régionaux pour l'emploi, que nous préconisons, serait ainsi trouvé.

En conclusion, je proclamerai que la France peut être fière de ses 36 000 communes, composante essentielle de notre pays et facteur de démocratie. Mais, faute de la maîtrise de leurs dépenses et de leurs recettes, l'autonomie financière de ces collectivités se réduit comme peau de chagrin. D'ailleurs, et c'est un trait caractéristique de notre histoire, les atteintes portées à l'autonomie communale ont toujours correspondu à des périodes de régression sociale et démocratique.

En ce sens, le combat que nous menons avec tous ceux qui sont attachés à l'autonomie communale, pour un financement des collectivités locales permettant aux communes de bien, de mieux répondre aux besoins de la population, fait partie intégrante du combat pour la démocratie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Ligot.

**M. Maurice Ligot.** Monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, l'action que le Gouvernement mène depuis six mois va dans le sens d'une plus grande liberté au sein de notre économie.

La quasi-totalité des prix des produits industriels et la plupart des prix du secteur commercial ont été libérés. La liberté deviendra totale d'ici à la fin de l'année.

En outre, dans les prochains mois, une ordonnance mettra en place le nouveau droit de la concurrence.

Les mesures de libération des changes des 15 avril, 21 mai et 8 juillet 1986 ont rendu aux entreprises et aux particuliers une liberté qu'ils n'avaient pas connue depuis 1968.

Les contraintes sociales des entreprises ont été allégées, notamment par la suppression de l'autorisation administrative de licenciement et par l'ordonnance sur les contrats à durée déterminée, le travail temporaire et le travail à temps partiel.

Prolongeant l'action gouvernementale menée depuis six mois, le projet de budget qui nous est soumis marque un pas de plus vers la libéralisation de l'économie.

Les impôts des particuliers balaseront de 15 milliards par le jeu d'une diminution du poids de l'impôt sur le revenu. Les ménages acquéreurs de logements neufs vont bénéficier en outre de dispositions fiscales avantageuses.

**M. Raymond Douyère.** Les gros acquéreurs !

**M. Maurice Ligot.** Les entreprises voient s'alléger considérablement leurs charges fiscales par le biais de l'allègement de la taxe professionnelle qui s'ajoute à la réduction à 45 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés décidée par la loi de finances rectificative de 1986.

D'un autre côté, les abattements fiscaux de 15 à 25 p. 100 selon l'âge du donateur, prévus en cas de donations-partage, bénéficient certes aux particuliers, mais surtout aux chefs d'entreprise, comme le précise clairement l'exposé des motifs de l'article 16 du projet de loi de finances.

Par cette disposition, les chefs d'entreprise sont donc incités à aménager avant l'âge de soixante-cinq ans leur succession. C'est sur ce premier effort du Gouvernement en faveur de la transmission des entreprises, que je tiens à m'arrêter plus spécialement.

La solution des problèmes existant dans la transmission d'entreprises doit être, en effet, un volet indispensable des réformes libérales conduites par le Gouvernement.

La pérennité d'une entreprise viable est, en effet, souvent mise en question au moment de la transmission, qu'elle soit à titre onéreux, par la vente, ou à titre gratuit, par la succession, à cause du poids fiscal excessif qui s'attache à cette étape normale de la vie de l'entreprise. Or, les P.M.E. les plus concernées par ces problèmes représentent 64,5 p. 100 des effectifs employés, et chacun connaît leur rôle moteur dans la création d'emplois.

Si l'on fait une analyse fine de la situation économique dans laquelle évoluent ces petites et moyennes entreprises, il apparaît nettement que les difficultés que soulève la transmission d'une entreprise sont multiples et redoutables.

La rentabilité des entreprises s'est, d'une façon générale, amoindrie, notamment sous le poids des charges croissantes qu'elles supportent, mais aussi parce que la durée de vie de nombreux produits se réduit. Les entreprises, pour être compétitives, doivent s'adapter en permanence, renouveler leurs produits, donc innover et investir. Il est plus difficile, dans ces conditions, d'assumer le coût supplémentaire engendré par une transmission.

Par ailleurs, la concurrence entre les entreprises s'est renforcée : le coût de la transmission qui vient grever le développement de l'entreprise est plus difficile à supporter qu'auparavant car il compromet sa situation financière face à ses concurrentes.

Enfin, les grandes entreprises ne sont plus acheteuses, du moins en général, leurs propres problèmes les conduisant à se replier sur elles-mêmes : le marché de l'entreprise est beaucoup plus restreint qu'il y a quelques années.

Les conséquences de cet état de fait sont graves : un rapport établi à la demande du délégué aux petites et moyennes industries avance que 10 p. 100 des défaillances d'entreprises sont provoquées par les problèmes que connaît une affaire dont le patron-propriétaire est malade ou décédé.

La transmission d'entreprises est l'exemple même du cas où l'intervention de l'Etat, sous la forme d'une fiscalité trop lourde, vient à mettre en difficulté des entreprises dont la vitalité économique était assurée.

Un régime fiscal plus soucieux de la santé de l'entreprise qui passe le cap difficile de la transmission me semble donc constituer un élément indispensable à toute politique de libéralisation de l'économie.

Le renforcement de la situation des entreprises passe par une réforme d'ensemble des contraintes qui entourent la transmission d'entreprises.

Il est nécessaire de savoir que ce problème de la transmission d'entreprises plonge dans des difficultés croissantes les entreprises, qui sont de plus en plus nombreuses. D'ici à 1990 le quart des 40 000 entreprises de 50 à 1 000 salariés devra changer de dirigeants pour raison d'âge : la moitié d'entre eux dans les petites et moyennes industries, par exemple, a plus de cinquante ans. Or les P.M.E., on l'a déjà dit, représentent 65,5 p. 100 des effectifs employés. On mesure donc par ces données chiffrées l'enjeu considérable de la transmission du capital et du commandement par rapport à l'emploi. Le problème est donc plus encore social et économique que financier et patrimonial.

C'est pourquoi il est nécessaire d'entreprendre une réforme d'ensemble des contraintes qui entourent la transmission d'entreprises.

Le projet de loi de finances qui nous est soumis avance dans cette voie et c'est là un point positif. Il prévoit un allègement des droits sur les cessions de fonds de commerce et les conventions assimilées. A cette mesure importante s'ajoute celle qui est prévue à l'article 16, laquelle incite fortement les entrepreneurs à préparer leur succession, en appliquant sur les droits de mutation une réduction variable selon l'âge du donateur.

Ces mesures sont satisfaisantes. Mais ma conviction est qu'elles devraient être complétées par des dispositions tendant, d'une part, à alléger le poids fiscal de la transmission à titre gratuit ainsi qu'à neutraliser l'aspect fiscal dans le choix du successeur, et, d'autre part, à faciliter le développement d'un marché de l'entreprise petite et moyenne.

Je l'ai déjà dit, le poids fiscal de la transmission à titre gratuit est excessif. Je suggère donc que les transmissions de biens professionnels dont la fraction de la part nette taxable est inférieure à 100 000 francs devraient être totalement exonérées du droit de mutation à titre gratuit.

Par ailleurs, pourquoi ne pas appliquer un abattement substantiel, de 10 à 50 p. 100, à la valeur des biens professionnels ?

Je crois savoir que le Gouvernement compte élargir le système prévu par la loi du 9 juillet 1984 sur la reprise de l'entreprise par ses salariés, de façon à supprimer l'agrément fiscal préalable. Je suggère qu'il fasse bénéficier d'éventuels repreneurs héritiers des dispositions fiscales favorables prévues par cette loi.

Quand le Gouvernement compte-t-il donc présenter ce projet de loi devant l'Assemblée ?

De façon que le chef d'entreprise soit plus enclin à examiner la compétence des succédants repreneurs éventuels et tienne moins compte de la fiscalité dans son choix, il pourrait être proposé de rapprocher les taux des droits applicables aux transmissions à titre gratuit.

De même, il pourrait être bénéfique d'aligner les taux qui s'appliquent aux mutations d'immeubles à usage professionnel et commercial sur les taux applicables aux immeubles d'habitation, comme il serait nécessaire d'alléger les taux des droits d'apports purs et simples d'immeubles et de fonds de commerce effectués au profit de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés.

Aux taux peu élevés que je propose, devrait pouvoir s'élargir très nettement un vaste marché de l'offre et de la demande d'entreprises. Le dynamisme économique et l'emploi ne pourraient qu'en bénéficier.

Le projet de budget qui nous est présenté va favoriser les libertés économiques. Mais il faut insister, comme le font avec moi d'autres collègues, sur la nécessité absolue pour les entreprises de recouvrer une plus grande capacité de manœuvre pour faire face à la concurrence internationale.

Des encouragements à l'investissement sont souhaitables ; une amélioration des conditions dans lesquelles s'effectue la transmission des entreprises est tout aussi indispensable car elle économiserait utilement des ressources en faveur de l'in-

vestissement et, en même temps, je le pense, favoriserait l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Emile Zuccarelli.

**M. Emile Zuccarelli.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, m'exprimant au nom des députés radicaux de gauche...

**M. Charles Miossec.** Il y en a ?

**M. Emile Zuccarelli.** Apparemment. Ils vous gênent, et c'est le principal !

M'exprimant, disais-je, au nom des députés radicaux de gauche, je souhaite conserver à mon intervention un caractère général, malgré le court laps de temps qui m'est imparti,

Je m'en tiendrai donc à l'essentiel sachant que nous aurons, lors de l'examen des articles et des fascicules budgétaires, l'occasion d'approfondir nos critiques et nos observations.

La lecture de votre projet de budget, monsieur le ministre, ne nous procure pas, à proprement parler, de surprise, tant ses orientations étaient déjà annoncées dans le collectif budgétaire de 1986. Mais elle me laisse sur un grand point d'interrogation : comment pouvez-vous faire si peu dans les domaines essentiels avec les moyens que vous avez ?

En effet, les moyens ne vous manquent pas : les recettes fiscales, d'abord, qui progressent de 4 p. 100, bien plus, donc, que le taux d'inflation, preuve que la situation économique héritée du précédent gouvernement n'était pas aussi mauvaise que vous avez bien voulu le proclamer. Cette augmentation de recettes joue sur fond de réduction des impôts directs. Nous ne saurions en critiquer globalement le principe, mais nous sommes obligés de constater qu'elle profite surtout aux plus nantis.

L'impôt sur le revenu baissera avant tout pour les catégories à revenus élevés, alors que l'immense classe des revenus salariaux moyens, connus au centime près, verra, après les 0,4 p. 100 et 0,7 p. 100 complémentaires, le total des prélèvements fiscaux et sociaux augmenter.

Cela joint à un ensemble de mesures à sens unique, ou presque, comme la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, ou la réduction sans condition de l'impôt sur les bénéfices, donne à votre effort de modération fiscale un caractère nettement inégalitaire et peu propice au consensus social, au moment où, aujourd'hui comme hier, des efforts sont demandés au pays.

Les moyens ne vous manquent pas avec les plus-values de rentrées fiscales de 1986 que vous n'avez pas voulu prendre en compte lors du collectif, avec les recettes escomptées de la privatisation dont vous vous créditez pour 30 milliards de francs. Je veux bien n'en point parler mais alors vous ne pourriez prétendre avoir réduit le déficit puisque ce sont là deux données inséparables.

Des moyens encore, avec l'évolution favorable de certains éléments internationaux comme le cours du dollar.

De tout cela, que faites-vous ? Vous voulez réduire les dépenses de l'Etat. Soit. Bien que je note en passant qu'elles augmentent quand même de 3 p. 100. Pour quel usage ? Certes, le budget de la défense sera en nette progression mais on cherche vainement dans ce projet de budget quelque chose qui évoque une politique pour l'emploi de demain. C'est pourtant là le problème n° 1.

A la suite de M. Séguin, vous vous êtes finalement convaincu de la nécessité du traitement social du chômage. Nous ne vous le reprocherons pas, bien que vous vous soyez gausés en leur temps des efforts déployés dans ce sens par les gouvernements de gauche. Vous devriez, au contraire, poursuivre cette tâche. Nous savons, hélas ! que nous aurons longtemps des chômeurs de longue durée.

La collectivité nationale ne pourra estimer avoir rempli ses devoirs de solidarité que lorsque tout chômeur de longue durée se verra garantir, toutes sources confondues, un minimum vital fixé, par exemple, par référence au S.M.I.C.

Voilà pour le traitement social du chômage. Où est votre politique pour traiter le mal au fond ? Où est l'effort indispensable de formation, quand nous voyons la stagnation des crédits d'un enseignement supérieur qui doit, pourtant se préparer à accueillir deux millions d'étudiants dans moins de quinze ans ?

Où est votre politique industrielle ? La foi béate dans les miracles d'un libéralisme catalyseur d'un marché omniscient et doué par définition d'infinie sagesse, n'est pas une politique. C'est une non-politique. Et si l'initiative individuelle est un moteur essentiel du développement économique, il n'apparaît pas que, dans la France d'aujourd'hui, l'Etat puisse comme cela abdiquer son rôle d'aide, d'incitation et, à l'occasion, d'initiative.

Nous sommes inquiets de ne rien voir se dessiner et de voir, au contraire, un budget comme celui de l'industrie sévèrement réduit, une ANVAR par exemple - dont chacun reconnaît l'utilité et la pertinence - perdre 40 p. 100 de ses ressources, le F.I.M. supprimé, et j'en passe. Nous sommes inquiets - et nos collègues se sont déjà longuement exprimés sur ce point - de ne voir aucune mesure réelle d'incitation à l'investissement.

Et que dire de l'amputation généralisée des crédits de la recherche prolongeant la véritable agression de la mi-86, si ce n'est qu'elle sacrifie, à travers la recherche d'aujourd'hui, les brevets de demain et les emplois d'après-demain ? Là aussi nous voudrions comprendre.

En somme, ce budget est sans doute celui d'une occasion perdue. Rien n'a été fait pour exploiter des conditions favorables à bien des égards en vue de promouvoir une véritable politique de croissance.

Au contraire, on s'est ingénié à démonter les outils mis en place précédemment. C'est aussi un budget porteur d'un accroissement des inégalités et, en l'état, nous ne saurions y souscrire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles Miossec.

**M. Charles Miossec.** Monsieur le ministre chargé du budget, je suis, pour ma part, très satisfait de retrouver, traduits dans votre budget, les objectifs que, avec mes collègues et l'ensemble de la majorité, j'ai défendus lors de la dernière campagne électorale.

Mieux que de longs discours, il marque dans les faits et surtout dans les chiffres la nouvelle orientation du Gouvernement.

Toute l'action gouvernementale depuis le 16 mars a visé un même objectif : rompre avec une emprise de plus en plus envahissante et paralysante de l'Etat, recréer les conditions de la confiance de la part de tous les acteurs de la vie économique nationale et internationale, libérer l'entreprise afin de lui permettre de jouer son rôle véritable dans le domaine de la croissance et de l'emploi.

Je vous épargnerai, mes chers collègues, l'énumération de toutes ces mesures, qui vont de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ou de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes jusqu'à la privatisation. Toutes ont un même but : consacrer à l'économie tous les financements possibles et qui n'ont pas de véritable et impérieuse nécessité ailleurs.

C'est un peu le phénomène du verre d'eau qui sert à amorcer la pompe. Mais l'essentiel du flot viendra des ressources naturelles qui, en se revitalisant et se renouvelant constamment, en s'augmentant elles-mêmes, assainiront les bases mêmes des circuits économiques de l'épargne et de l'investissement.

Les ressources de l'Etat y trouveront forcément leur compte. Mais c'est surtout dans le domaine de la croissance et celui de l'emploi que le pays a tout à gagner.

A ce titre, je pense que vous avez eu raison de demeurer réservé sur l'aide directe à l'investissement, mais il était possible d'accélérer le processus en renforçant les bases de la confiance, tout en retrouvant plus que largement, par une réinjection dans le système, les pertes de ressources qui résulteraient d'un certain nombre de mesures.

Je ne prendrai que deux exemples.

D'abord, la taxe sur les frais généraux constituait, c'est vrai, une « énormité » sur le plan économique. Sa suppression est prévue sur trois ans, c'est bien, mais c'est trop long. On invite nos entreprises à reconquérir le marché intérieur et européen. On les incite à s'ouvrir sur le marché mondial et on maintient, partiellement du moins, le frein à la mission commerciale que constitue cette taxe. Il me semble voir là une contradiction qu'il faudra très vite lever, d'autant que le bénéfice à en attendre va bien au-delà, et sur tous les plans, du produit de cette taxe.

De même, et en complément de la loi de relance de la construction présentée par M. le ministre de l'équipement, le projet de budget prévoit une possibilité de déduction fiscale à hauteur de 10 p. 100 avec un maximum de 40 000 francs pour les investisseurs en logements neufs à usage locatif achevés postérieurement au 1<sup>er</sup> juin 1986, ou au 1<sup>er</sup> janvier 1986 pour les accédants à la propriété. Dans la mesure où cette déduction ne s'applique - apparemment - qu'à une seule année fiscale, il est bien certain qu'elle ne concernera pleinement qu'un tout petit nombre d'investisseurs, ceux qui paient 40 000 francs d'impôts par an. Ce n'est pas, on en conviendra, la grande majorité des contribuables. Il conviendrait donc d'autoriser l'étalement de cette déduction sur au moins trois ans, voire quatre, afin que cette mesure, très intéressante par ailleurs, ait un effet réellement incitateur et participe à la relance de ce secteur économique particulièrement important qu'est le bâtiment. Là encore, je suis convaincu que la perte de ressources sera plus que largement compensée par la réactivation de ce secteur d'activité.

Pour terminer, et au risque de vous surprendre, monsieur le ministre, car cela ne concerne pas directement votre département, je voudrais évoquer un problème que je considère comme très important et qui a trait à l'influence de la réglementation sur l'économie. Je veux parler des concessions du domaine public maritime à usage d'aquaculture. C'est un peu surprenant dans la discussion générale du budget, mais c'est un domaine où nous avons une place importante à prendre, en Europe et dans le monde. Des capitaux importants sont prêts à s'investir dans ce secteur porteur pour l'avenir et générateur de richesses nouvelles.

Le Gouvernement - et il a tout à fait raison - souhaite lever les contraintes, notamment administratives, qui pèsent sur l'initiative, faire éclater ce carcan qui paralyse les entreprises. Or, dans le cas présent, nous sommes en face d'une réglementation tout à fait archaïque, dépassée, qui bloque l'initiative et détourne l'investissement. Le décret du 22 mars 1983 est, dans ce domaine, un modèle du genre. Mais voilà que les modifications annoncées, ô combien justifiées, ne changent rien au fond et que nous risquons de passer à côté d'une grande chance pour notre pays. D'autres, le Danemark et la Norvège en particulier, ne s'y sont pas trompés, qui se sont engagés très hardiment dans la voie du développement de l'aquaculture. Je reprendrai bien sûr ce sujet lors de la discussion du budget de la mer, mais il est impératif que le Gouvernement, votre ministère en particulier, s'inquiète de ce dossier et pèse de son influence pour que, enfin, nous prenions toute notre place dans ce secteur d'avenir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Francis Geng.

**M. Francis Geng.** Monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1987 se veut strict et rigoureux. Voilà qui ne peut que recueillir notre adhésion après les débordements auxquels nous avons assisté lors de la précédente législature.

Ce projet est résolument orienté en faveur de l'entreprise. C'est donc un budget qui va dans la bonne direction et qui s'attaque aussi aux déplorables tendances récentes des finances publiques ; je pense en particulier au déficit budgétaire qui va être réduit, aux dépenses de l'Etat qui vont diminuer et, enfin, aux impôts sur les ménages comme ceux sur les entreprises qui vont être allégés.

Comment ne pas se féliciter que les règles d'économie et de gestion qui s'imposent aux entreprises trouvent aussi vocation à s'appliquer à l'Etat.

Me félicitant de ces dispositions, je formulerai néanmoins un certain nombre d'observations, monsieur le ministre. En tant qu'animateur de l'amicale parlementaire des P.M.E., mes propos seront plutôt centrés sur l'entreprise.

Mais, avant, je voudrais saluer les mesures prises par le Gouvernement en matière d'impôt sur le revenu : d'une part, la suppression de la dernière tranche d'imposition et, d'autre part, l'allègement de la fiscalité pour les revenus modestes, enfin, les mesures en faveur de la famille.

L'impôt sur le revenu, en effet, concerne aussi l'entreprise et à double titre car, si de très nombreux artisans, commerçants, prestataires de service exploitent leur affaire sous forme d'entreprise individuelle, le revenu de leur travail n'est autre que le bénéfice de l'entreprise, ce qui génère la richesse

pour les entreprises comme pour les ménages et, en outre, concourt à l'expansion économique et au financement de notre protection sociale.

Si l'ensemble des mesures de ce projet de budget vont dans le bon sens, elles soulèvent cependant quelques interrogations ; la première porte sur la taxe professionnelle.

Vous avez prévu un allègement généralisé pour toutes les entreprises. Monsieur le ministre, est-ce suffisant au regard de la progression de cet impôt qui est affublé, à juste titre, de tous les qualificatifs : stupide, imbécile, pervers, j'en passe et des meilleurs ? Est-il un bon remède face aux excès supportés par les entreprises industrielles et, parmi ces dernières, tout spécialement celles qui ont investi et embauché ?

A cet égard, n'eût-il pas été préférable d'opter pour un mécanisme qui aurait neutralisé les écarts fâcheux que l'entreprise supporte lorsque, répondant aux vœux du Gouvernement et aux nécessités de l'heure, elle a investi et embauché ?

Une solution, dès 1987, du type écrêtement ou plafonnement des hausses constatées n'irait-elle pas soulager, dans un esprit de justice et d'équité, les entreprises industrielles ?

Certes, pour 1988, vous avez institué un système de lissage pour les établissements qui embauchent ou investissent, en proposant la réduction de moitié de l'augmentation des bases d'imposition. Mais si l'on veut véritablement s'attaquer aux effets de la taxe, ne conviendrait-il pas d'envisager un gel pur et simple de l'augmentation de cette taxe, correction faite évidemment de l'évolution des prix ?

La finalité de toute orientation en la matière, dans l'attente d'une réforme en profondeur de l'impôt, n'est-elle pas de supprimer le caractère très pénalisant de la taxe professionnelle sur le plan de l'investissement comme sur celui de l'emploi ? Satisfait des mesures prises, soucieux de ne pas tomber dans la surenchère démagogique, je ne demanderai pas plus en ce qui concerne la déductibilité fiscale de la provision pour congés payés ; la suppression progressive de la taxe sur les frais généraux, surtout après les améliorations apportées en commission des finances, monsieur le rapporteur général ; le réhaussement des seuils ouvrant droit à l'abattement de 20 p. 100 pour les adhérents aux centres de gestion agréés ou l'allègement des droits sur les petits fonds de commerce. Le principe de réindexation des seuils doit être salué ; il conviendrait toutefois pour les petites entreprises, artisans, professions libérales, de réindexer les seuils fiscaux au même titre que, chaque année, on indexe les seuils en matière d'impôt sur le revenu.

Je n'insisterai pas davantage sur l'allègement des droits sur les donations-partages qui vont assurément faciliter la mobilité économique et permettre aux contribuables et donc notamment aux chefs d'entreprise d'organiser rationnellement la transmission de leur affaire. Il s'agit là, dans son principe, d'une excellente mesure, mais elle ne constitue malheureusement pas la solution adéquate au problème posé par les mutations d'entreprise.

Je sais, et vous me l'avez confirmé en réponse à une question écrite, que le Gouvernement étudie ce dossier avec la plus grande attention, mais ne pourrait-on pas aujourd'hui, à l'occasion de la discussion de cette loi de finances, savoir plus précisément quelles sont les orientations du Gouvernement en la matière ?

Les chefs d'entreprise sont, vous le savez, monsieur le ministre, très attentifs aux solutions que vous proposerez au problème qu'ils rencontrent chaque jour. Je pense en particulier au problème des seuils et à la fiscalité applicable à la rémunération des dirigeants.

En matière de seuils, la loi de finances rectificative pour 1986 a apporté une solution aux conséquences financières du franchissement du seuil de dix salariés. Les seuils constituent un problème majeur pour les P.M.E., qu'il convient de traiter si l'on veut qu'elles croissent et embauchent.

A cet égard, la mesure retenue dans le collectif budgétaire ne m'apparaît pas pleinement satisfaisante. En effet, le gel des seuils n'est que temporaire et, comme le reconnaît d'ailleurs l'un de vos collègues au Gouvernement : « après le gel vient le dégel » ; c'est dire que le problème se retrouvera intact dans quelques années pour les entreprises P.M.E. qui ont embauché. Ne conviendrait-il pas d'aller plus loin en retenant, là aussi, un système de lissage qui, fondé sur l'accroissement des effectifs, aurait l'avantage d'être permanent ?

En outre, sur le même problème, mais au niveau de l'allègement des charges, pourquoi avoir prévu un gel pour le financement de la formation professionnelle continue et la construction en ayant exclu le versement transport ?

Enfin, le Gouvernement envisage-t-il de revenir sur la mesure inataurée l'année dernière qui a fiscalisé une partie de la contribution versée au profit du fonds national d'aide au logement ? Le 1 p. 100 logement institué par les entreprises pour leurs salariés se voit ainsi un peu détourné de son objet. Peut-on espérer que l'esprit libéral qui anime votre philosophie et toute l'action du Gouvernement commandera de revenir sur cette fiscalisation qui est significative d'une tradition d'interventionnisme étatique ?

En matière de fiscalité applicable à la rémunération des dirigeants, vous connaissez, monsieur le ministre, les distinctions qui marquent les différents régimes qui leur sont appliqués. Où en est la réflexion du Gouvernement sur l'alignement du régime fiscal du gérant majoritaire de S.A.R.L. ou associé unique de l'E.U.R.L. sur celui applicable aux salariés ?

**M. Charles Miossec.** C'est très important !

**M. Francis Gang.** Enfin - je l'évoquais à l'instant - en matière de fiscalité applicable à la cession de l'entreprise qui est l'une des clés de la nécessaire mobilité économique, le Gouvernement envisage-t-il de réduire le droit d'enregistrement de la cession de l'entreprise individuelle et d'aligner son taux sur celui retenu pour les cessions de parts sociales ?

Dans le même esprit, afin de faciliter la reprise d'entreprise, le Gouvernement envisage-t-il de se pencher sur l'élargissement et l'assouplissement du mécanisme du rachat d'entreprise par les salariés ?

Au-delà des mesures largement positives prises à l'occasion de cette loi de finances, il m'apparaît souhaitable que le Gouvernement s'engage plus avant dans les mesures favorables aux entreprises, notamment en matière d'investissement. Mon collègue, Edmond Alphandéry, aura très certainement l'occasion de revenir sur ce point. Cela est en effet primordial en raison, particulièrement, du retard accumulé par les entreprises françaises face à leurs concurrents notamment européens.

Telles sont les observations que je souhaitais faire, monsieur le ministre, et je tiens à saluer le courage apporté au développement de votre politique économique et la détermination qui vous anime pour mener le bateau à bon port, même si les turbulences rencontrées ne permettent pas toujours de prendre la voie la plus rapide.

Les armes que vous avez choisies pour développer et libérer notre économie, pour vaincre le chômage, sont bien adaptées et bien orientées et je me demande simplement si les cartouches que vous utilisez sont d'un assez gros calibre au regard des objectifs assignés.

Oui, il faut renforcer la structure financière et l'autofinancement des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises !

Oui, il faut alléger la fiscalité !

Ce budget, par la diminution du déficit, la réduction des impôts, la stabilisation des dépenses de l'Etat, va dans la bonne direction. C'est pourquoi, monsieur le ministre, vous pouvez compter à la fois sur notre aide et sur notre vote. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. Henri Fiszbin.

**M. Henri Fiszbin.** Monsieur le ministre chargé du budget, mesdames, messieurs, je m'en tiendrai, dans cette discussion générale, à ce qui constitue à mes yeux le vice rédhibitoire de votre budget : celui de reposer entièrement sur un pari idéologique, injuste, dangereux, illusoire.

**M. Charles Miossec.** Pas du tout !

**M. Henri Fiszbin.** M. Jacques Chirac m'avait répondu, lors du débat d'investiture, que les vraies forces de progrès ne s'enfermaient pas dans des idéologies sclérosantes.

**M. Charles Miossec.** Tout à fait !

**M. Henri Fiszbin.** Il parlait d'or. Quoi de plus sclérosant, en effet, que votre foi dans les dogmes archaïques du libéralisme selon lesquels la prospérité de l'économie est assurée dès lors qu'on donne carte blanche aux détenteurs de richesses.

Votre budget porte la marque de ces largesses aux milieux fortunés. Les présenter, ainsi que vous le faites, comme une incitation aux entreprises, c'est entretenir une confusion coupable : il n'existe, en vérité, aucune corrélation automatique entre l'intérêt privé de quelques-uns et l'investissement productif. Si l'amnistie que vous avez accordée complaisamment aux spéculateurs d'avant le 16 mars avait bénéficié à l'investissement industriel, cela se saurait, cela se verrait.

Votre loi de finances pour 1987 signifie un allègement appréciable de charges pour les 130 000 foyers les plus aisés. Mais pour le plus grand nombre, elle reprend d'une main davantage que ce que l'autre a semblé concéder. Les revenus moyens seront particulièrement pénalisés par votre réaménagement des prélèvements obligatoires.

Ce budget représente une véritable agression à l'égard du monde du travail. Il programme un recul important du pouvoir d'achat des ménages. Il favorise une nouvelle chute des effectifs salariés, alors que la gauche s'est battue pendant près de trois ans pour enrayer la croissance du chômage.

**M. Francis Gang.** Quelle réussite !

**M. Henri Fiszbin.** Il contient enfin en germe une cascade de remises en cause des droits sociaux, parmi lesquels figure en bonne place la retraite à soixante ans.

**M. Francis Gang.** Sans la financer !

**M. Henri Fiszbin.** Votre libéralisme, censé résoudre comme par magie les difficultés, ne marche pas pour une raison toute simple : refouler les aspirations du monde du travail, c'est sacrifier les intérêts de la nation. On ne peut redonner du souffle à nos unités de production en pénalisant leurs principaux acteurs. On ne peut insuffler du dynamisme dans les activités productives en niant aux salariés leurs légitimes besoins et leur place dans l'élaboration des décisions qui les concernent. La seule conception moderne pour le développement économique est celle qui permet une nouvelle avancée qualitative des rapports sociaux et non leur régression.

La gauche a appris à mesurer que la vitalité des entreprises est la condition essentielle du développement national et que, par conséquent, tout doit être fait pour en assurer l'esor. Elle a fait preuve de courage en plaçant au premier rang des objectifs de la législature écoulée la modernisation de l'appareil productif. Elle a largement contribué à réhabiliter l'image de l'entreprise. Mais notre choix d'encourager les entrepreneurs était toujours lié à la préoccupation de favoriser dans le même temps le progrès social. Votre choix est inverse : c'est un choix de solidarité avec les grandes fortunes.

Votre penchant exclusif pour les décideurs économiques est tout aussi inefficace qu'injuste.

Le patronat, insensible à vos exhortations, n'a pas modifié sa politique d'embauche, ce qui vous a conduit à théoriser sur un prétendu seuil incompressible de deux millions et demi de chômeurs. Vous le voyez, votre volontarisme idéologique risque fort de conduire à l'impasse, une impasse d'autant plus dangereuse que votre volonté d'assujettir aux mécanismes marchands les grands domaines qui commandent l'avenir du pays fait peser sur celui-ci de lourdes hypothèques.

En agissant comme des doctrinaires purs et durs du libéralisme, vous allez jusqu'à sacrifier le budget de la recherche industrielle et à abandonner la priorité retenue par la gauche en vue d'assurer la place de notre pays dans le groupe de tête des pays qui investissent dans la recherche.

Que penser d'un ministre comme celui de l'industrie qui se réjouit de la baisse de son budget au nom de la politique du « moins d'Etat » ?

Pour la première fois depuis 1981 - quel symbole ! - les dépenses d'enseignement, qui déterminent la formation des jeunes et, par conséquent, l'avenir du pays, progressent moins que celles du budget général.

Vous voulez ignorer qu'une large partie des besoins et des activités humaines ne peuvent trouver leur régulation dans les seuls mécanismes marchands dont vous avez fait votre credo. Oui, décidément, les forces de progrès se trouvent bien à gauche. Votre budget, véritable visa pour la régression,

montre que, dans l'intérêt général du pays, il est urgent que se créent au plus vite les conditions d'une nouvelle alternance. Plus rapidement elle se réalisera, moins grands seront les dommages que nous aurons à réparer pour recommencer à construire ce que vous avez détruit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Demange.

**M. Jean-Marie Demange.** Monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, au début de l'année 1981, les préretraités étaient au nombre de 240 000 ; pour la plupart leur âge allait de soixante à soixante-cinq ans. Depuis cette date, les gouvernements qui se sont succédé ont accéléré le phénomène des départs en préretraite. Aujourd'hui les préretraités représentent près de 600 000 personnes.

Cette politique délibérée d'incitation au départ en préretraite avait pour motif essentiel de répondre aux objectifs de l'emploi en laissant la place aux plus jeunes. Ces orientations gouvernementales ont créé un abaissement très net de l'âge des préretraités. Actuellement, 256 000 d'entre eux sont âgés de cinquante-cinq à soixante ans.

Sur l'ensemble, plus de 270 000 préretraités se sont retrouvés dans cette situation par suite de démissions, les autres par suite de licenciements. Comme on peut le constater, l'ampleur du phénomène préretraite est la conséquence directe d'une politique délibérée menée depuis 1972 pour les travailleurs licenciés et étendue aux démissionnaires à partir de 1977.

Pour ces salariés arrivés prématurément à la fin de leur carrière professionnelle, le problème du maintien et de la garantie du niveau des ressources sur lequel ils pouvaient compter était essentiel. Les gouvernements de l'époque avaient su y répondre. Or, depuis 1981, les préretraités ont assisté à une dégradation de leur pouvoir d'achat. Cette dégradation est d'autant plus préjudiciable que le bénéfice de la préretraite est incompatible avec toute activité rémunérée et ce quelle que soit la nature de cette activité.

Les préretraités, qui ont accepté de démissionner de leur emploi afin de permettre aux jeunes générations de trouver une situation professionnelle, se sentent aujourd'hui trompés : trompés, car leur départ n'a pas toujours eu comme conséquence leur remplacement par de jeunes salariés ; trompés, car le Gouvernement s'était engagé à leur garantir leur niveau de vie. En compensation, les préretraités acceptaient de ne plus avoir aucune activité rémunérée.

Le problème des préretraités peut être envisagé sous deux aspects essentiels : l'aspect humain et l'aspect pécuniaire.

Le savez tous, dans le bassin sidérurgique lorrain, le phénomène des préretraités a pris une très grande ampleur. A cinquante-cinq ans, un homme est encore dans la pleine force de l'âge. Du jour au lendemain, il perd l'une des activités essentielles, son travail, alors que, pour beaucoup, il constituait le lien social qui les unissait à l'ensemble de la population.

Devenir, du jour au lendemain, un inactif à qui il est interdit de reprendre un nouvel emploi donne à beaucoup un sentiment d'inutilité.

Certains, qui avaient auparavant des activités associatives, sportives ou des violons d'Ingres, ont réussi cette reconversion ; d'autres se sont mis au service de la population. Mais il ne faut pas oublier tous ceux qui n'ont pas pu ou n'ont pas su réaliser une aussi heureuse reconversion. Cette situation ne va pas sans créer des troubles psychologiques.

Si être préretraité est parfois mal vécu, ceux-ci avaient eu au moins l'assurance que leur niveau de revenu serait garanti à 70 p. 100 du salaire brut de référence puis, dans le nouveau régime, à 65 p. 100 du salaire plafonné et à 50 p. 100 pour la part du salaire qui excéderait le plafond de la sécurité sociale.

Ces conditions de garantie de revenu étaient certainement un élément incitatif déterminant. Elles ont permis aux salariés, soit d'accepter leur départ, soit de négocier, dans des conditions favorables, leur licenciement. Cette garantie a été accordée contractuellement par l'Etat soit par le biais d'une convention d'allocation spéciale, soit par celui d'un contrat de solidarité.

Les mesures qui ont été prises par les gouvernements précédents ont remis en cause le pouvoir d'achat des préretraités à un double titre : d'une part, à cause de l'insuffisance des taux de revalorisation trimestrielle ; d'autre part, par le biais de l'assujettissement aux cotisations d'assurance maladie.

Depuis 1982, avec les gouvernements socialo-communistes, les préretraités ont subi une nette dégradation de leur pouvoir d'achat. La revalorisation faite en novembre 1982, à l'issue de la période de blocage des prix et des revenus n'avait été que de 1,6 p. 100. Elle était nettement inférieure à la hausse du coût de la vie.

En 1983, les taux de revalorisation des préretraités étaient inférieurs de 1,3 p. 100 par rapport à l'inflation. En 1984, ce taux était inférieur à 0,7 p. 100.

Mais c'est surtout l'assujettissement aux cotisations d'assurance maladie qui a aggravé la diminution du pouvoir d'achat des préretraités. Jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> juin 1982, les préretraités par suite de licenciement, étaient entièrement exonérés des cotisations d'assurance maladie, alors que les préretraités ayant pour origine une démission, devaient verser une cotisation au taux réduit de 2 p. 100. Le décret du 24 novembre 1982 a étendu la cotisation de 2 p. 100 à l'ensemble des préretraités.

Puis la loi du 29 janvier 1983 a aligné purement et simplement le régime des cotisations d'assurance maladie des préretraités sur celui des salariés, le taux de cotisation passant de 2 à 5,5 p. 100 au titre du financement de solidarité pour la sécurité sociale.

Ces mesures ont été ressenties par les retraités comme une véritable spoliation.

Des engagements avaient été pris par les pouvoirs publics ; ils ont été reniés par les gouvernements en place en 1982 et 1983. Nous devons remédier à cette injustice.

L'Etat s'était engagé à garantir le pouvoir d'achat des préretraités ; de 1981 à 1986, il n'a pas cessé de se dégrader. Ils devaient être exonérés de cotisation d'assurance maladie ou, au moins, être imposés à taux réduit pour ceux dont la préretraite résultait d'une démission. Or ils sont imposés au même titre que les salariés actifs. Mais le plus grave est que le contrat passé entre l'Etat et les préretraités ait été renié.

Les préretraités doivent retrouver leurs droits. Les garanties de revenu correspondant à un engagement de l'Etat doivent être respectées. Il faut revenir au statut initial. Ceux qui étaient exonérés de cotisations d'assurance maladie doivent retrouver leur statut ; ceux qui étaient assujettis à la cotisation au taux réduit de 2 p. 100 doivent pouvoir en bénéficier. Je crois, monsieur le ministre, qu'il s'agit là d'une simple mesure d'équité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1987 n° 363, (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique.

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1987.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique ;  
Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1987.

La séance est levée.

(*La séance est levée le mercredi 15 octobre 1986 à zéro heure trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

## ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

*Réunion du mardi 14 octobre 1986*

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **mercredi 29 octobre 1986** a été ainsi fixé en conférence des présidents :

**Mardi 14 octobre 1986**, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1987 (n<sup>os</sup> 363, 395).

**Mercredi 15 octobre 1986**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1987 (n<sup>os</sup> 363, 395), étant entendu que les orateurs désignés par leur groupe interviendront après les questions au Gouvernement.

Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1987 (n<sup>os</sup> 363, 395).

**Jeudi 16 octobre 1986**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente*, **vendredi 17 octobre 1986**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente*, et, éventuellement, **samedi 18 octobre 1986**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1987 (n<sup>os</sup> 363, 395).

**Mardi 21 octobre 1986**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (n<sup>os</sup> 363, 395, 396 à 400).

Mer.

Economie, finances et privatisation :

Commerce, artisanat et services.

**Mercredi 22 octobre 1986**, le matin, à *neuf heures trente* :

Anciens combattants.

Premier ministre :

Services généraux,  
Secrétariat général de la défense nationale,  
Conseil économique et social,  
Plan et fonction publique,  
Journaux officiels.

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés.

Suite de l'ordre du jour du matin.

**Jeudi 23 octobre 1986**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Culture et communication :

Culture.

Coopération.

**Vendredi 24 octobre 1986**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Affaires étrangères.

Premier ministre :

Droits de l'homme,  
Francophonie.

**Lundi 27 octobre 1986**, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Légion d'honneur, ordre de la Libération.

Justice.

**Mardi 28 octobre 1986**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente*, et **mercredi 29 octobre 1986**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Navigation aérienne.

La discussion du budget des départements et territoires d'outre-mer, initialement prévue le lundi 27 octobre 1986, aura lieu le **samedi 8 novembre 1986**, à *neuf heures trente*, et à *quinze heures*.

## CALENDRIER MODIFIÉ (\*) DE LA DISCUSSION DE LA DEUXIÈME PARTIE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1987

	Temps d'organisation
(*) <b>Mardi 21 octobre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	-
Mer .....	2 h 25
Economie, finances et privatisation : commerce et artisanat .....	2 h
<b>Mercredi 22 octobre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	
Anciens combattants .....	2 h 25
Premier ministre : services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social, Plan et fonction publique. - Journaux officiels .....	3 h 25
<b>Jeudi 23 octobre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	
Culture et communication : culture .....	3 h 20
Coopération .....	2 h 10
(*) <b>Vendredi 24 octobre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	
Affaires étrangères. - Premier ministre : droits de l'homme ; francophonie .....	4 h 50
(*) <b>Lundi 27 octobre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	
Légion d'honneur et ordre de la Libération ...	0 h 25
Justice .....	3 h 15
<b>Mardi 28 octobre 1986</b> (matin, après-midi et soir) et <b>mercredi 29 octobre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	
Équipement, logement, aménagement du territoire et transports. - Navigation aérienne .....	8 h 05
<b>Jeudi 30 octobre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	
Agriculture. - Prestations sociales agricoles .....	7 h 05
<b>Vendredi 31 octobre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	
Industrie, postes et télécommunications et tourisme : Industrie .....	4 h 05
Industrie, postes et télécommunications et tourisme : postes et télécommunications .....	2 h 35
<b>Lundi 3 novembre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	
Industrie, postes et télécommunications et tourisme : tourisme .....	2 h 20
Éducation nationale : enseignement scolaire .....	4 h 45
<b>Mardi 4 novembre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	
Éducation nationale : enseignement scolaire (suite) .....	
Éducation nationale : recherche et enseignement supérieur .....	4 h 25
Premier ministre : jeunesse et sports .....	2 h 50
<b>Mercredi 5 novembre 1986</b> (matin, après-midi et soir) et <b>jeudi 6 novembre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	
Affaires sociales et emploi .....	10 h 05
<b>Vendredi 7 novembre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :	
Intérieur .....	4 h 50
Economie, finances et privatisation : charges communes. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Rapatriés .....	3 h 55
(*) <b>Samedi 8 novembre 1986</b> (matin et après-midi) :	
Départements et territoires d'outre-mer .....	3 h 55

<b>Mercredi 12 novembre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :		Culture et communication : communication ...	3 h 05
Défense.....	5 h 50	Economie, finances et privatisation : services financiers ; commerce extérieur. - Monnaies et médailles. - Imprimerie nationale	3 h 25
<b>Judi 13 novembre 1986</b> (matin, après-midi et soir) et, éventuellement, <b>vendredi 14 novembre 1986</b> (matin, après-midi et soir) :		Articles non rattachés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.	
Culture et communication : communication ...	3 h 05	(*) Ce signe indique les jours concernés par la modification du calendrier initial.	

Tableau des rapporteurs désignés pour l'examen du projet de loi de finances pour 1987

Rapporteur général de la commission des finances : M. Robert-André Vivien

	RAPPORTEURS SPECIAUX de la commission des finances	RAPPORTEURS pour avis des commissions saisies pour avis
<b>I. - BUDGET GENERAL</b>		
<b>1. - Dépenses civiles</b>		
<i>Affaires étrangères</i> .....	M. Jean-François Mancel.....	M. Loïc Bouvard (défense nationale).
<i>Affaires européennes</i> .....	.....	M. Jean-Marie Daillet (affaires étrangères).
<i>Relations culturelles</i> .....	.....	M. Xavier Deniau (affaires étrangères).
<i>Services diplomatiques et généraux</i> .....	.....	M. Jean-François Deniau (affaires étrangères).
<i>Affaires sociales et emploi :</i>		
<i>Emploi</i> .....	M. Jean Bousquet.....	M. Etienne Pinte (affaires culturelles).
<i>Formation professionnelle</i> .....	M. Gérard Bapt.....	M. Jacques Legendre (affaires culturelles).
<i>Immigration</i> .....	.....	M. Daniel Goulet (affaires étrangères).
<i>Protection sociale</i> .....	.....	M. Claude Evin (affaires culturelles).
<i>Santé et famille</i> .....	M. Guy Bêche.....	M. Michel Hannoun (affaires culturelles).
<i>Section commune. - Affaires sociales</i> .....	M. Arthur Dehaine.....	M. Gérard Bordu (affaires étrangères).
<i>Agriculture</i> .....	.....	M. Alain Mayoud (production et échanges).
<i>Dépenses ordinaires</i> .....	M. Michel Cointat.....	.....
<i>Dépenses en capital</i> .....	M. Jean Proriot.....	M. Louis Lauga (production et échanges).
<i>Industries agro-alimentaires</i> .....	.....	.....
<i>Anciens combattants</i> .....	M. Gérard Trémège.....	M. Guy Herlory (affaires culturelles).
<i>Coopération</i> .....	M. Jacques Sourdille.....	M. André Ballon (affaires étrangères).
<i>Culture et communication</i> .....	.....	M. N.
<i>Communication et radio-télévision</i> .....	M. Jean de Préumont.....	M. Michel Palchat (affaires culturelles).
<i>Culture</i> .....	M. Jean de Gaulle.....	M. Jean-Paul Fuchs (affaires culturelles).
<i>Départements et territoires d'outre-mer</i> .....	.....	M. Pierre Micaux (production et échanges).
<i>Départements d'outre-mer</i> .....	M. Jean-Paul de Rocca-Serra.....	M. Gérard Léonard (lois constitutionnelles).
<i>Pacifique Sud</i> .....	.....	M. Alain Payrefitte (affaires étrangères).
<i>Territoires d'outre-mer</i> .....	M. Alexandre Léontieff.....	M. Henry Jean-Baptiste (lois constitutionnelles).
<i>Economie, finances et privatisation :</i>		
<i>Charges communes</i> .....	M. Edmond Alphandéry.....	.....
<i>Commerce, artisanat et services</i> .....	M. Jean-Louis Dumont.....	M. Jean-Paul Charlé (production et échanges).
<i>Commerce extérieur</i> .....	.....	M. Aymeri de Montesquiou (affaires étrangères).
<i>Privatisation</i> .....	M. Alain Griotteray.....	M. Jean-Pierre Destraide (production et échanges).
<i>Services financiers</i> .....	M. Philippe Auberger.....	.....
<i>Education nationale :</i>		
<i>Enseignement scolaire</i> .....	M. Jean-Claude Martinez.....	M. René Couanau (affaires culturelles).
<i>Enseignement supérieur</i> .....	M. Yves Fréville.....	M. Jean-Claude Cesseing (affaires culturelles).
<i>Recherche</i> .....	M. Jean Giard.....	M. Jean-Michel Dubernard (affaires culturelles).
.....	.....	M. Robert Chapuis (production et échanges).

	RAPPORTEURS SPECIAUX de la commission des finances	RAPPORTEURS pour avis des commissions saisies pour avis
<i>Equipement, logement, aménagement du territoire et transports :</i>		
Aménagement du territoire .....	M. Jean-Pierre Bailigand .....	M. Jean Royer (production et échanges).
Aviation civile et météorologie .....	M. Gilbert Gantler .....	M. Bruno Gollniach (affaires étrangères).
Environnement .....	M. Alain Richard .....	M. Claude Labbé (production et échanges).
Services communs. - Transports terrestres .....	M. Michel Barnier .....	M. Yves Tavernier (production et échanges).
Urbanisme et logement .....	M. Maurice Ligot .....	M. Franck Borotra (production et échanges).
<i>Industrie, postes et télécommunications et tourisme :</i>		
Industrie .....	M. Philippe Vasseur .....	M. Charles Fèvre (production et échanges).
Tourisme .....	M. Pascal Arrighi .....	M. Pierre Weisenhorn (production et échanges).
<i>Intérieur :</i>		
Administration générale et collectivités locales .....	M. André Rossi .....	M. Léonce Deprez (production et échanges).
Défense civile .....	.....	M. Pascal Clément (lois constitutionnelles).
Sécurité .....	M. Jacques Féron .....	Mme Florence d'Harcourt (défense nationale).
<i>Justice .....</i>	M. Raymond Marcellin .....	M. Yvan Blot (lois constitutionnelles).
Administration centrale et services judiciaires .....	.....	M. Pierre Pasquini (lois constitutionnelles).
Administration pénitentiaire et éducation surveillée .....	.....	M. Gilbert Bonnemaison (lois constitutionnelles).
<i>Mer .....</i>	M. Antoine Rufenacht .....	M. N.
<i>Premier ministre :</i>		
Conseil économique et social .....	M. Michel Margnes .....	M. Jean Lacombe (production et échanges).
Droits de l'homme .....	.....	M. Claude-Gérard Marcus (affaires étrangères).
Francophonie .....	.....	M. Xavier Deniau (affaires étrangères).
Jeunesse et sports .....	M. Eric Raoult .....	M. Georges Hage (affaires culturelles).
Plan .....	M. Jacques Roger-Mechart .....	M. Jean-Pierre Schenardi (production et échanges).
Secrétariat général de la défense nationale .....	M. Michel Cointat .....	M. Michel Peyret (défense nationale).
Services généraux. - Fonction publique .....	M. Bruno Durieux .....	M. Alain Lamassoure (lois constitutionnelles).
<b>C. - Dépenses militaires</b>		
<i>Défense .....</i>		
Titre III .....	M. Yves Guéna .....	M. Alain Peyrefitte (affaires étrangères).
Titres V et VI .....	M. Arthur Pascht .....	
Air .....	.....	M. Gérard Fuchs (défense nationale).
Espace et forces nucléaires .....	.....	M. Jacques Beumel (défense nationale).
Forces terrestres .....	.....	M. Jean Briane (défense nationale).
Gendarmerie .....	.....	M. Robert Poujade (défense nationale).
Marine .....	.....	M. Jess. Brocard (défense nationale).
Personnel militaire et service national .....	.....	M. Guy-Michel Chauveau (défense nationale).
Recherche et industrie d'armement .....	.....	M. Jean-Pierre Bechter (défense nationale).
Soutien général des forces .....	.....	M. Jacques Peyret (défense nationale).
<b>II. - BUDGETS ANNEXES</b>		
Imprimerie nationale. - Journaux officiels .....	M. Alain Vivien .....	
Légion d'honneur. - Ordre de la libération .....	M. Alain Bonnet .....	
Monnaies et médailles .....	.....	
Navigation aérienne .....	M. Gilbert Gantler .....	
Postes et télécommunications .....	M. François d'Aubert .....	M. Ladislas Poniatowski (production et échanges).
.....	.....	M. Germain Gengenwin (affaires culturelles).
Prestations sociales agricoles .....	M. Alain Rodet .....	M. Marcel Rigout (production et échanges).
<b>III. - DIVERS</b>		
Comptes spéciaux du Trésor .....	M. Georges Tranchant .....	
Taxes parafiscales .....	M. Raymond Ouyère .....	

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du mardi 14 octobre 1986

#### SCRUTIN (N° 385)

sur la question préalable opposée par M. André Lajoine, au projet de loi de finances pour 1987

Nombre de votants ..... 360  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 360  
 Majorité absolue ..... 181

Pour l'adoption ..... 35  
 Contre ..... 325

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

**Groupe socialiste (200) :**

*Non-votants* : 209.

**Groupe R.P.F. (187) :**

*Contre* : 155.

*Non-votants* : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale et Hector Rolland.

**Groupe U.D.F. (128) :**

*Contre* : 127.

*Non-votant* : 1. - M. Jean-François Deniau.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :**

*Contre* : 33.

**Groupe communiste (35) :**

*Pour* : 35.

**Non-inscrits (13) :**

*Contre* : 10. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Roger Fosé, Hubert Gouze, André Pinçon, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

*Non-votants* : 3. - MM. Dominique Baudis, Michel Lambert et Maurice Pourchon.

#### Ont voté pour

**MM.**

Ansart (Gustave)  
 Aenssi (François)  
 Auchède (Rémy)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bocquet (Alain)  
 Bordu (Gérard)  
 Chomat (Paul)  
 Combrison (Roger)  
 Deauchamps (Bernard)  
 Decoloné (Guy)  
 Fiterman (Charles)  
 Gayssot (Jean-Claude)  
 Giard (Jean)

Mme Goeuriot (Colette)  
 Gremetz (Maxime)  
 Hage (Georges)  
 Hermier (Guy)  
 Hoarau (Elié)  
 Mme Hoffmann (Jacqueline)  
 Mme Jacquaint (Muguette)  
 Jarosz (Jean)  
 Lajoine (André)  
 Le Meur (Daniel)

Leroy (Roland)  
 Marchais (Georges)  
 Mercieca (Paul)  
 Montdargent (Robert)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Peyret (Michel)  
 Porelli (Vincent)  
 Reysier (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Roux (Jacques)  
 Vergès (Paul)

#### Ont voté contre

**MM.**

Abelin (Jean-Pierre)  
 Allard (Jean)  
 Alphandéry (Edmond)  
 André (René)  
 Anquer (Vincent)  
 Arrighi (Pascal)  
 Auberger (Phillippe)  
 Aubert (Emmanuel)

Aubert (François d')  
 Audinot (Gautier)  
 Bachelet (Pierre)  
 Bachelot (François)  
 Baeckeroot (Christian)  
 Barate (Claude)  
 Barbier (Gilbert)  
 Bardet (Jean)

Barnier (Michel)  
 Barre (Raymond)  
 Barrot (Jacques)  
 Baumel (Jacques)  
 Bayard (Henri)  
 Bayroz (François)  
 Beaujean (Henri)  
 Beaumont (René)

Bécam (Marc)  
 Bechter (Jean-Pierre)  
 Bégault (Jean)  
 Béguet (René)  
 Benoit (René)  
 Benouville (Pierre de)  
 Bernard (Michel)  
 Bernardet (Daniel)  
 Bernard-Reymond (Pierre)  
 Beason (Jean)  
 Bichet (Jacques)  
 Bigeard (Marcel)  
 Birraux (Claude)  
 Blanc (Jacques)  
 Bleuler (Pierre)  
 Blot (Yvan)  
 Blum (Roland)  
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
 Bollengier-Stragier (Georges)  
 Bompart (Jacques)  
 Bonhomme (Jean)  
 Borotra (Franck)  
 Borrel (Robert)  
 Bourg-Broc (Bruno)  
 Bouquet (Jean)  
 Mme Boutin (Christine)  
 Bouvard (Loïc)  
 Bouvet (Henri)  
 Branger (Jean-Guy)  
 Briat (Benjamin)  
 Briane (Jean)  
 Briant (Yvon)  
 Brocard (Jean)  
 Brochard (Albert)  
 Bussereau (Dominique)  
 Cabat (Christian)  
 Caro (Jean-Marie)  
 Carré (Antoine)  
 Cassabel (Jean-Pierre)  
 Cavaillé (Jean-Charles)  
 Cazalet (Robert)  
 César (Gérard)  
 Ceyrac (Pierre)  
 Chaboche (Dominique)  
 Chambrun (Charles de)  
 Chamougou (Edouard)  
 Chantelat (Pierre)  
 Charbonnel (Jean)  
 Charié (Jean-Paul)  
 Charles (Serge)  
 Charoppin (Jean)  
 Charton (Jacques)  
 Chasseguet (Gérard)  
 Chastagnol (Alain)  
 Chauvierre (Bruno)  
 Chollet (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Claisne (Pierre)  
 Clément (Pascal)  
 Cointat (Michel)  
 Colin (Daniel)  
 Colombier (Georges)  
 Corréze (Roger)  
 Couanau (René)  
 Couepel (Sébastien)  
 Cousin (Bertrand)  
 Courturier (Roger)  
 Couve (Jean-Michel)  
 Couveinhes (René)

Cozan (Jean-Yves)  
 Cuq (Henri)  
 Daillet (Jean-Marie)  
 Dalbos (Jean-Claude)  
 Debré (Bernard)  
 Debré (Jean-Louis)  
 Debré (Michel)  
 Dehaine (Arthur)  
 Delalande (Jean-Pierre)  
 Delatre (Georges)  
 Delatre (Francis)  
 Delevoeye (Jean-Paul)  
 Delfosse (Georges)  
 Delmar (Pierre)  
 Demange (Jean-Marie)  
 Demuyne (Christian)  
 Deniau (Xavier)  
 Deprez (Charles)  
 Deprez (Léonce)  
 Dermaux (Stéphane)  
 Desanlis (Jean)  
 Descaves (Pierre)  
 Devejdjian (Patrick)  
 Dhinnin (Claude)  
 Diebold (Jean)  
 Diméglio (Willy)  
 Domenech (Gabriel)  
 Dominati (Jacques)  
 Dousset (Maurice)  
 Dru (Guy)  
 Dubernard (Jean-Michel)  
 Dugoin (Xavier)  
 Durand (Adrien)  
 Durieux (Bruno)  
 Durr (André)  
 Ehrmann (Charles)  
 Falala (Jean)  
 Fanton (André)  
 Farran (Jacques)  
 Féron (Jacques)  
 Ferrand (Jean-Michel)  
 Ferrari (Gratien)  
 Fèvre (Charles)  
 Fillon (François)  
 Fosé (Roger)  
 Foyer (Jean)  
 Frédéric-Dupont (Edouard)  
 Freulet (Gérard)  
 Fréville (Yves)  
 Fritsch (Edouard)  
 Fuchs (Jean-Paul)  
 Galley (Robert)  
 Gantier (Gilbert)  
 Gastines (Henri de)  
 Gaudin (Jean-Claude)  
 Gaulle (Jean de)  
 Geng (Francis)  
 Gengenwin (Germain)  
 Ghysel (Michel)  
 Giscard d'Estaing (Valéry)  
 Gosduff (Jean-Louis)  
 Godefroy (Pierre)  
 Godfrain (Jacques)  
 Gollnisch (Bruno)  
 Gonelle (Michel)  
 Gorse (Georges)  
 Gougy (Jean)  
 Goulet (Daniel)  
 Gouze (Hubert)  
 Grotteray (Alain)

Grussenmeyer (François)  
 Guéna (Yves)  
 Guichard (Olivier)  
 Guichon (Lucien)  
 Haby (René)  
 Hamaide (Michel)  
 Hannoun (Michel)  
 Mme d'Harcourt (Florence)  
 Hardy (Francis)  
 Hart (Joff)  
 Herliory (Guy)  
 Hersant (Jacques)  
 Hersant (Robert)  
 Holeindre (Roger)  
 Houssin (Pierre-Rémy)  
 Mme Hubert (Elisabeth)  
 Hunault (Xavier)  
 Hyest (Jean-Jacques)  
 Jacob (Lucien)  
 Jaquet (Denis)  
 Jacquemin (Michel)  
 Jacquot (Alain)  
 Jalkh (Jean-François)  
 Jean-Baptiste (Henry)  
 Jeandon (Maurice)  
 Jegou (Jean-Jacques)  
 Julia (Didier)  
 Kaspereit (Gabriel)  
 Kergréris (Aimé)  
 Kiffer (Jean)  
 Klifa (Joseph)  
 Koehl (Emile)  
 Kuster (Gérard)  
 Labbé (Claude)  
 Lacarin (Jacques)  
 Lachenaud (Jean-Philippe)  
 Lafleur (Jacques)  
 Lamant (Jean-Claude)  
 Lamassoure (Alain)  
 Lauga (Louis)  
 Legendre (Jacques)  
 Legras (Philippe)  
 Le Jaouen (Guy)  
 Léonard (Gérard)  
 Léontieff (Alexandre)  
 Le Pen (Jean-Marie)  
 Lepercq (Arnaud)  
 Ligoit (Maurice)  
 Limouzy (Jacques)  
 Lipkowski (Jean de)  
 Lorenzini (Claude)  
 Lory (Raymond)  
 Louet (Henri)  
 Mamy (Albert)  
 Mancel (Jean-François)  
 Maran (Jean)  
 Marcellin (Raymond)  
 Marcus (Claude-Gérard)  
 Marlière (Olivier)  
 Martinez (Jean-Claude)  
 Marty (Élie)  
 Masson (Jean-Louis)  
 Mathieu (Gilbert)  
 Mauger (Pierre)  
 Maujollan du Gasset (Joseph-Henri)  
 Mayoud (Alain)  
 Mazeaud (Pierre)  
 Médecin (Jacques)

Méret (Bruno)	Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)	Salles (Jean-Jack)	Chouat (Didier)	Labarrère (André)	Mme Osselin (Jacqueline)
Meamin (Georges)	Péricard (Michel)	Savy (Bernard)	Chupin (Jean-Claude)	Laborde (Jean)	Patriat (François)
Meamer (Pierre)	Peyrat (Jacques)	Schenardi (Jean-Pierre)	Clerf (André)	Lacombe (Jean)	Pénicaut (Jean-Pierre)
Mestre (Philippe)	Peyreffitte (Alain)	Stéguéla (Jean-Paul)	Coffineau (Michel)	Laignel (André)	Peace (Rodolphe)
Micaux (Pierre)	Peyron (Albert)	Seitlinger (Jean)	Colin (Georges)	Mme Lalumière (Catherine)	Peziat (Michel)
Michel (Jean-François)	Mme Piat (Yann)	Sergent (Pierre)	Collomb (Gérard)	Lambert (Jérôme)	Pezet (Jean)
Millon (Charles)	Pinçon (André)	Sirgue (Pierre)	Colonna (Jean-Hugues)	Lambert (Michel)	Pierret (Christian)
Miossec (Charles)	Pinte (Etienne)	Soisson (Jean-Pierre)	Crépeau (Pierre)	Lang (Jack)	Pistre (Charles)
Montastruc (Pierre)	Poniatowski (Ladislas)	Sourdille (Jacques)	Mme Cresson (Edith)	Laurain (Jean)	Poperen (Jean)
Montequiou (Aymeri de)	Porteu de La Morandière (François)	Spicler (Robert)	Danot (Louie)	Laurissergues (Christian)	Portheault (Jean-Claude)
Mme Moreau (Louise)	Poujade (Robert)	Stiai (Bernard)	Dehoux (Marcel)	Lavèdrine (Jacques)	Pourchon (Maunice)
Mouton (Jean)	Préaumont (Jean de)	Stirbois (Jean-Pierre)	Delebarre (Michel)	Le Baill (Georges)	Prat (Henri)
Moyné-Bressand (Alain)	Proriot (Jean)	Taugourdeau (Martial)	Delechède (André)	Mme Lecuir (Marie-France)	Proveux (Jean)
Narquin (Jean)	Raoul (Eric)	Tenaillon (Paul-Louis)	Deniau (Jean-François)	Le Déaut (Jean-Yves)	Puad (Philippe)
Nenou-Pwataho (Maurice)	Raynal (Pierre)	Terrot (Michel)	Derozier (Bernard)	Ledran (André)	Queyranne (Jean-Jack)
Nungesser (Roland)	Renard (Michel)	Thien Ah Koon (André)	Deschaux-Beaume (Freddy)	Le Drian (Jean-Yves)	Quilès (Paul)
Ornano (Michel d')	Reveau (Jean-Pierre)	Tiberi (Jean)	Desein (Jean-Claude)	Le Foll (Robert)	Ravassard (Noël)
Oudot (Jacques)	Revet (Charles)	Toga (Maurice)	Destrate (Jean-Pierre)	Lefranc (Bernard)	Richard (Alain)
Paccou (Charles)	Reymann (Marc)	Toubon (Jacques)	Drouin (René)	Le Garrec (Jean)	Rigal (Jean)
Pacchi (Arthur)	Richard (Lucien)	Tranchant (Georges)	Mme Dufoux (Georgina)	Lejeune (André)	Rocard (Michel)
Mme de Panafieu (Françoise)	Rigaud (Jean)	Trémège (Gérard)	Dumas (Roland)	Lemoine (Georges)	Rodet (Alain)
Mme Papon (Christiane)	Robetta (Jean)	Ueberschlag (Jean)	Valteix (Jean)	Lengagne (Guy)	Roger-Machart (Jacques)
Mme Papon (Monique)	Robien (Gilles de)	Vasseur (Philippe)	Dumont (Jean-Louis)	Leonetti (Jean-Jacques)	Rolland (Hector)
Parent (Régis)	Rocca Serra (Jean-Paul de)	Virapoullé (Jean-Paul)	Dunieux (Jean-Paul)	Le Penac (Louis)	Mme Roudy (Yvette)
Pascallon (Pierre)	Rossi (André)	Vivien (Robert-André)	Durupt (Job)	Mme Leroux (Ginette)	Saint-Pierre (Dominique)
Pasquini (Pierre)	Rnatolan (Michel de)	Vuibert (Michel)	Emmanuelli (Henri)	Loncle (Françoise)	Sainte-Marie (Michel)
Pelchat (Michel)	Roussel (Jean)	Vuillaume (Roland)	Évin (Claude)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)	Sanmarco (Philippe)
Perben (Dominique)	Roux (Jean-Pierre)	Wagner (Georges-Paul)	Fabius (Laurent)	Mahéas (Jacques)	Santrot (Jacques)
Perbet (Régis)	Royer (Jean)	Wagner (Robert)	Faugaret (Alain)	Malandain (Guy)	Sapin (Michel)
Perdomo (Ronald)	Rufenacht (Antoine)	Weisenhom (Pierre)	Fizbin (Henri)	Malvy (Martin)	Sarre (Georges)
	Saint-Ellier (Francis)	Wiltzer (Pierre-André)	Fleury (Jacques)	Marchand (Philippe)	Schreiner (Bernard)
			Florian (Roland)	Margnes (Michel)	Schwartzberg (Roger-Gérard)
			Forgues (Pierre)	Mas (Roger)	Mme Sicard (Odile)
			Fourré (Jean-Pierre)	Mauroy (Pierre)	Siffre (Jacques)
			Mme Frachon (Martine)	Mellick (Jacques)	Souchon (René)
			Francechi (Joseph)	Menga (Joseph)	Mme Soum (Renée)
			Frêche (Georges)	Mermaz (Louis)	Mme Stievenard (Gisèle)
			Fuchs (Gérard)	Métaia (Pierre)	Stirn (Olivier)
			Garmendia (Pierre)	Metzinger (Charles)	Strauss-Kahn (Dominique)
			Mme Gaspard (Françoise)	Mexandeau (Louis)	Mme Sublet (Marie-Joséphe)
			Germon (Claude)	Michel (Claude)	Sueur (Jean-Pierre)
			Giovannelli (Jean)	Michel (Henri)	Tavernier (Yves)
			Gourmelon (Joseph)	Mitterrand (Gilbert)	Théaudin (Clément)
			Goux (Christian)	Mme Mora (Christiane)	Mme Toutain (Ghislaine)
			Grimont (Jean)	Moulinet (Louis)	Mme Trautmann (Catherine)
			Guyard (Jacques)	Nallet (Henri)	Vadepied (Guy)
			Hernu (Charles)	Natiez (Jean)	Vauzelle (Michel)
			Hervé (Edmond)	Mme Neiertz (Véronique)	Vivien (Alain)
			Hervé (Michel)	Mme Nevoux (Paulette)	Wacheux (Marcel)
			Huguet (Roland)	Notebart (Arthur)	Welzer (Gérard)
			Mme Jacq (Marie)	Nucci (Christian)	Worms (Jean-Pierre)
			Jalton (Frédéric)	Oehler (Jean)	Zuccarelli (Émile)
			Janetti (Maurice)	Ortel (Pierre)	
			Jospin (Lionel)		
			Josselin (Charles)		
			Journet (Alain)		
			Joxe (Pierre)		
			Kucheida (Jean-Pierre)		

### N'ont pas pris part au vote

#### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

#### D'autre part :

#### MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)	Bellon (André)	Bourguignon (Pierre)
Alfonsi (Nicolas)	Belorgey (Jean-Michel)	Brune (Alain)
Anciant (Jean)	Bérégovoy (Pierre)	Calmat (Alain)
Auroux (Jean)	Bernard (Pierre)	Cambolive (Jacques)
Mme Avice (Edwige)	Bernson (Michel)	Carraz (Roland)
Ayrault (Jean-Marc)	Beason (Louis)	Cartelet (Michel)
Badet (Jacques)	Billardon (André)	Cassaing (Jean-Claude)
Balligand (Jean-Pierre)	Bockel (Jean-Marie)	Castor (Elié)
Bapt (Gérard)	Bonnemaison (Gilbert)	Cathala (Laurent)
Barailla (Régis)	Bonnet (Alain)	Césaire (Aimé)
Bardin (Bernard)	Bonrepaux (Augustin)	Chanfrault (Guy)
Barrau (Alain)	Borel (André)	Chanpua (Robert)
Bartolone (Claude)	Mme Bouchardeau (Huguette)	Charzat (Michel)
Basinet (Philippe)	Boucheron (Jean-Michel) (Charente)	Chauveau (Guy-Michel)
Baudis (Dominique)	Boucheron (Jean-Michel) (Ile-et-Vilaine)	Chénard (Alain)
Beaufils (Jean)		Chevallier (Daniel)
Bèche (Guy)		Chevènement (Jean-Pierre)

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Code	Titre	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 38 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	106	506	
33	Questions ..... 1 an	106	526	
03	Table compte rendu .....	50	62	
33	Table questions .....	50	60	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
06	Compte rendu..... 1 an	96	506	
38	Questions ..... 1 an	96	331	
06	Table compte rendu .....	60	77	
38	Table questions .....	30	49	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	654	1 503	
27	Série budgétaire ..... 1 an	186	253	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
06	Un an.....	654	1 400	

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16  
 Téléphone : Renseignements : 45-75-62-31  
 Administration : 45-75-61-39  
 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 2,80 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

